



**SION**

# **RAPPORT**

**de la Commission de gestion**

**au**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Concernant**

**Les comptes 2024 de la Ville de  
Sion**

## Table des matières

Table des tableaux .....	4
Table des figures .....	5
Préambule .....	6
Clôture des comptes annuels .....	6
Comptes de fonctionnement .....	6
Comptes des investissements.....	11
Situation des investissements .....	13
Crédits d’engagement .....	16
Bilan .....	16
Dette consolidée.....	16
Endettement net.....	17
Entrée en matière .....	17
Comptes de résultats et d’investissements.....	17
Dicastère 0.....	17
Dicastère 1 : Administration générale & Finances .....	23
Compte de fonctionnement .....	23
Compte des investissements.....	28
Dicastère 2 : Économie, Innovation & Tourisme .....	29
Compte de fonctionnement .....	29
Compte des investissements.....	33
Dicastère 3 : Éducation & Culture .....	34
Compte de fonctionnement .....	34
Compte des investissements.....	39
Dicastère 4 : Affaires sociales .....	43
Compte de fonctionnement .....	43
Compte des investissements.....	45
Dicastère 5 : Sécurité publique .....	45
Compte de fonctionnement .....	45
Compte des investissements.....	47
Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement .....	48
Compte de fonctionnement .....	48
Compte des investissements.....	51
Dicastère 7 : Bâtiments & Constructions .....	52
Compte de fonctionnement .....	52
Compte des investissements.....	53
Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité.....	54

Compte de résultats.....	54
Compte des investissements.....	58
Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs.....	59
Compte de fonctionnement.....	59
Compte des investissements.....	62
Crédits supplémentaires.....	63
Conclusions.....	64
Énergie.....	64
Recettes fiscales.....	65
Population, sécurité et aéroport.....	65
Investissements.....	66
Crédits d'engagement.....	66
Terrains de foot de la Garenne et infrastructures sportives.....	66
Généralité des comptes et indicateurs.....	67
Remarques générales.....	68
Remerciements.....	68
Vote final.....	68

## Table des tableaux

Tableau 1: Récapitulatif global des comptes de fonctionnement .....	7
Tableau 2: Résultat de l'exercice.....	7
Tableau 3: Charges et revenus par dicastère .....	7
Tableau 4: Évolution des EPT comparé aux comptes précédents .....	9
Tableau 5: Évolution des EPT comparé au budget .....	10
Tableau 6: Récapitulatif général des investissements .....	11
Tableau 7: Récapitulatif des investissements par dicastère .....	11
Tableau 8: Financement des investissements (Milliers de CHF).....	12
Tableau 9: Récapitulatif des investissements .....	13
Tableau 10: Investissements propres .....	14
Tableau 11: Participations .....	15
Tableau 12: Subventions d'investissements .....	15
Tableau 13: Immobilisations incorporelles .....	15
Tableau 14: Récapitulatif des crédits d'engagements .....	16
Tableau 15: État des comptes au bilan.....	16
Tableau 16: Évolution de la dette consolidée [millions CHF] .....	16
Tableau 17: Compte de fonctionnement du dicastère 1 .....	23
Tableau 18: Évolution des recettes fiscales par types d'impôts .....	24
Tableau 19: Distribution des impôts par revenus (en 2022, dernière situation définitive connue) .....	24
Tableau 20: Détail des investissements du dicastère 1 .....	28
Tableau 21: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 2 .....	29
Tableau 22: Détail des investissements du dicastère 2 .....	33
Tableau 23: Détail des comptes de fonctionnement du dicastère 3.....	34
Tableau 24: Détail des investissements du dicastère 3 .....	39
Tableau 25: récapitulatif des comptes de fonctionnement du dicastère 4 .....	43
Tableau 26: Détail des investissements du dicastère 4 .....	45
Tableau 27: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 5 .....	45
Tableau 28: Détail des investissements du dicastère 5 .....	47
Tableau 29: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 6 .....	48
Tableau 30: Détail des investissements du dicastère 6 .....	51
Tableau 31: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 7 .....	52
Tableau 32: Détail du compte des investissements du dicastère 7.....	53
Tableau 33: Détail des comptes de fonctionnement du dicastère 8.....	54
Tableau 34: Détail du compte d'investissements du dicastère 8 .....	58
Tableau 35: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 9 .....	59
Tableau 36: Détail des investissements du dicastère 9 .....	62
Tableau 37: Récapitulatif des crédits supplémentaires .....	63

## Table des figures

Figure 1: Évolution générale des comptes de fonctionnement .....	8
Figure 2: Écart général entre le budget et les comptes de fonctionnement .....	8
Figure 3: Répartition des charges et revenus par dicastère .....	9
Figure 4: Répartition des EPT par dicastère .....	10
Figure 5: Taux d'investissements nets par dicastère .....	11
Figure 6: Évolution des investissements .....	12
Figure 7: Évolution de la marge d'autofinancement .....	12
Figure 8: Évolution du taux moyen des emprunts .....	17
Figure 9: Détail des amortissements comptables .....	18
Figure 10: Amortissements.....	19
Figure 11: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 1.....	23
Figure 12: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 1 .....	23
Figure 13: Évolution des recettes fiscales par type d'impôts.....	24
Figure 14: Impôt sur le revenu moyen par contribuable (en 2022, dernière situation définitive connue).....	25
Figure 15: Évolution des investissements du dicastère 1 .....	28
Figure 16: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 1.....	28
Figure 17: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 2.....	29
Figure 18: Écart entre le budget et les comptes de fonctionnement du dicastère 2 .....	29
Figure 19: Évolution des investissements du dicastère 2 .....	33
Figure 20: Écart entre budget et comptes du dicastère 2 .....	33
Figure 21: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 3.....	34
Figure 22: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 3 .....	34
Figure 23: Évolution des investissements du dicastère 3 .....	39
Figure 24: Écart entre comptes et budget d'investissements du dicastère 3.....	39
Figure 25: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 4.....	43
Figure 26: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 4 .....	43
Figure 27: Évolution des investissements du dicastère 4 .....	45
Figure 28: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 5.....	46
Figure 29: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 5 .....	46
Figure 30: Évolution des investissements du dicastère 5 .....	47
Figure 31: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 5.....	48
Figure 32: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 6.....	48
Figure 33: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 6 .....	49
Figure 34: Évolution des investissements du dicastère 6 .....	52
Figure 35: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 6.....	52
Figure 36: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 7.....	53
Figure 37: Écart entre le budget et les comptes de fonctionnement du dicastère 7 .....	53
Figure 38: Évolution des investissements du dicastère 7 .....	54
Figure 39: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 7.....	54
Figure 40: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 8.....	55
Figure 41: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 8 .....	55
Figure 42: Évolution des investissements du dicastère 8 .....	58
Figure 43: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 8.....	58
Figure 44: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 9.....	59
Figure 45: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 9 .....	59
Figure 46: Évolution des investissements du dicastère 9 .....	62
Figure 47: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 9.....	62
Figure 48: Nombre de crédits supplémentaires par dicastère .....	64
Figure 49: Montant des crédits supplémentaires par dicastère.....	64

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission de Gestion a examiné le projet de Comptes 2024 de la Ville. Elle s'est réunie à 8 reprises pour préparer et établir son rapport.

Dans le cadre de l'étude des comptes sous revue, une séance de présentation a également été organisée. Cette dernière a été menée par M. Patrick Dondainaz et a eu lieu le 28 avril 2025.

Le 6 mai, la Commission de Gestion a rencontré la représentante du Conseil Général à la PRVC, Mme Noémie Küchler-Mayor, pour une présentation des activités de la PRVC.

Le 26 mai, lors de cette étude, la commission de gestion a rencontré le dicastère n°5 : population, sécurité et aéroport pour une présentation de ses activités. Présentation qui a été suivie d'une visite de l'aéroport.

La séance des questions a eu lieu le 28 mai 2025. Elle s'est tenue avec M. Philippe Varone, Président de la Ville, et M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances. La liste des commissaires ayant siégé lors de l'examen des comptes est annexée en fin de rapport.

## Préambule

Les comptes sont présentés sous la forme introduite au début de la législature 2016-2020, en 9 dicastères.

D'autre part, tous les crédits supplémentaires des dicastères ont été regroupés dans un seul chapitre.

Depuis l'exercice 2021, la Ville de Sion publie ses états financiers sur la base du plan comptable harmonisé (MCH2), défini par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances.

## Clôture des comptes annuels

### Comptes de fonctionnement

Les charges financières du compte de fonctionnement, avant amortissement et attributions, s'élèvent à CHF 229'984'526.85. Les recettes financières s'élèvent à CHF 265'238'365.86, avant prélèvements.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de revenus, de CHF 232'166.59 contre un excédent de revenus de 682'725.20 pour l'exercice 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges et des recettes en fonction des comptes 2023, du budget 2024, et des comptes 2024. Le compte de fonctionnement distingue, depuis l'introduction du MCH2, les charges et produits financiers des éléments sans impact sur les liquidités.

Tableau 1: Récapitulatif global des comptes de fonctionnement

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecarts C 2024 - B 2024	Ecarts C 2024 - C 2023
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]
Charges Financières	220 439 421,40	223 305 000	229 984 526,85	6 679 526,85	9 545 105,45
Amortissements en CHF	20 981 044,38	20 854 000	23 828 842,05	2 974 842,05	2 847 797,67
Attribution aux fonds de financements :	3 024 812,51	1 290 000	2 773 841,53	1 483 841,53	-250 970,98
Amortissements participations PA	100 000,00	-	1,00	1,00	-99 999,00
Attributions à la réserve de politique bu	-	-	9 000 000,00	9 000 000,00	9 000 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>244 545 278,29</b>	<b>245 449 000,00</b>	<b>265 587 211,43</b>	<b>20 138 211,43</b>	<b>21 041 933,14</b>
Revenus financiers	243 608 860,37	243 533 000	265 238 365,86	21 705 365,86	21 629 505,49
Prélèvements aux fonds	1 619 143,42	737 000	581 012,16		
<b>Total des recettes</b>	<b>245 228 003,79</b>	<b>244 270 000,00</b>	<b>265 819 378,02</b>	<b>21 549 378,02</b>	<b>20 591 374,23</b>
<b>Résultat</b>	<b>244 291 585,87</b>	<b>242 354 000</b>	<b>265 470 532,45</b>	<b>23 116 532,45</b>	<b>21 178 946,58</b>

Tableau 2: Résultat de l'exercice

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecarts C 2024 - B 2024	Ecarts C 2024 - C 2023
Récapitulatif	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF] [%]	[CHF] [%]
Charges	223 564 234	224 595 000	241 758 369,38	17 163 369,38 7,64	18 194 135,17 8,14
Amortissements	20 981 044,38	20 854 000	23 828 842,05	2 974 842,05 14,27	2 847 797,67 13,57
	<b>244 545 278,59</b>	<b>245 449 000</b>	<b>265 587 211,43</b>	<b>20 138 211,43 8,20</b>	<b>21 041 932,84 8,60</b>
Revenus	245 228 004	244 270 000	265 819 378,02	21 549 378,02 8,82	20 591 374,23 8,40
<b>Résultat</b>	<b>682 725,20</b>	<b>-1 179 000</b>	<b>232 166,59</b>	<b>1 411 166,59 -119,69 -</b>	<b>450 558,61 -65,99</b>

Les **charges** et **revenus** par Dicastère du compte de fonctionnement se répartissent comme suit :

Tableau 3: Charges et revenus par dicastère

Dicastère	Charges		Revenus	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	33 936 623,33	12,78	148 569 348,31	55,89
2. Economie et Tourisme	21 952 670,97	8,27	38 895 124,51	14,63
3. Education et Culture	51 244 509,33	19,29	10 383 467,62	3,91
4. Affaires sociales	36 079 339,92	13,58	1 336 831,30	0,50
5. Sécurité publique	14 750 375,20	5,55	8 101 503,99	3,05
6. Travaux publics et environnement	51 088 179,00	19,24	32 629 033,60	12,27
7. Bâtiment et construction	8 123 230,43	3,06	5 085 394,19	1,91
8. Urbanisme et Mobilité	34 882 334,92	13,13	18 677 698,61	7,03
9. Sport, Jeunesse & loisirs	13 529 948,33	5,09	2 140 975,89	0,81
<b>Total</b>	<b>265 587 211,43</b>	<b>100,00</b>	<b>265 819 378,02</b>	<b>100,00</b>

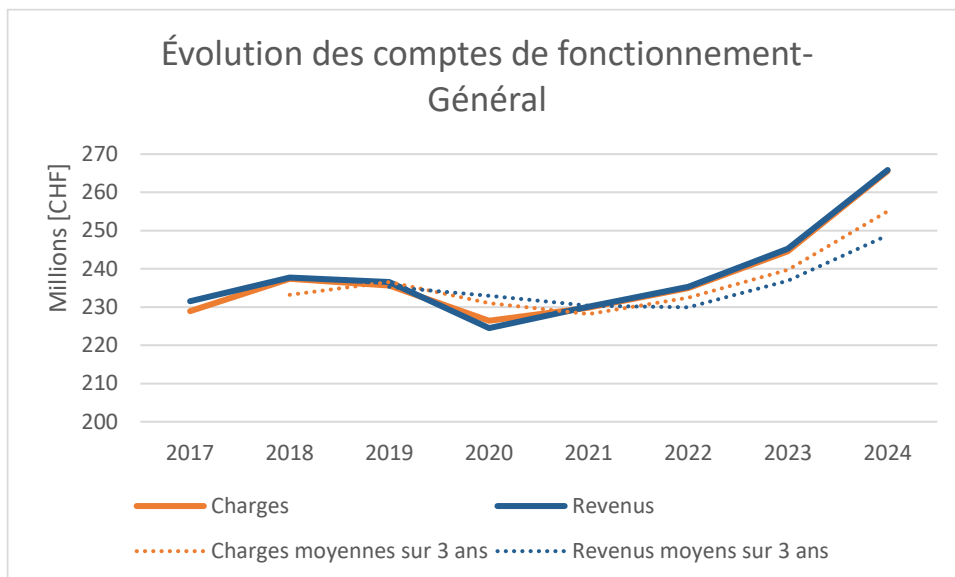


Figure 1: Évolution générale des comptes de fonctionnement

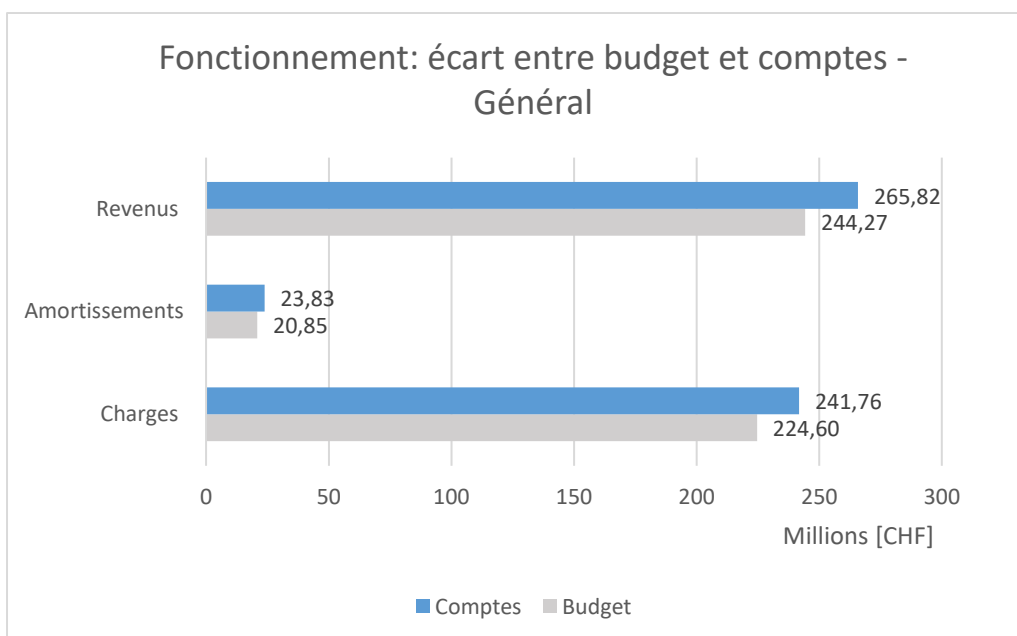


Figure 2: Écart général entre le budget et les comptes de fonctionnement

## Répartition des charges et revenus par dicastère

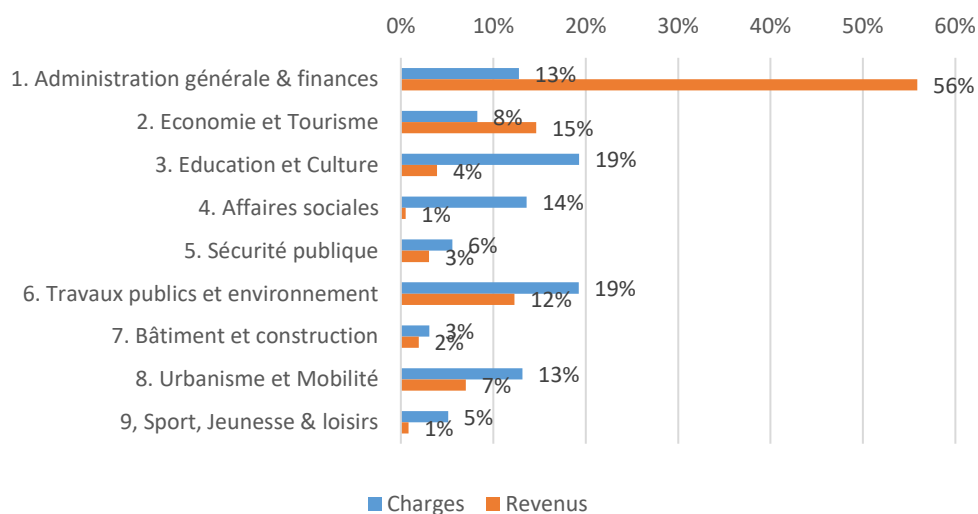


Figure 3: Répartition des charges et revenus par dicastère

Entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, l'effectif du personnel, calculé en équivalents plein-temps, a évolué comme suit :

Tableau 4: Évolution des EPT comparé aux comptes précédents

Evolution du Personnel [EPT]				
Dicastère	Variation	Compte 2023	Compte 2024	%
1. Administration générale & finances	-0,04	30,64	30,60	-0,13%
2. Economie, Innovation et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	21,84	90,02	111,86	24,26%
4. Affaires sociales	0,08	18,12	18,20	0,44%
5. Sécurité publique	0,53	49,91	50,44	1,06%
6. Travaux publics et environnement	4,69	123,06	127,75	3,81%
7. Bâtiment et construction	2,02	23,38	25,40	8,64%
8. Urbanisme et Mobilité	5,28	63,02	68,30	8,38%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	4,53	52,15	56,68	8,69%
<b>Total</b>	<b>34,40</b>	<b>452,30</b>	<b>491,23</b>	<b>7,61%</b>

Alors qu'en comparaison avec le budget, les variations sont :

Tableau 5: Évolution des EPT comparé au budget

Evolution du Personnel [EPT]				
Dicastère	Variation	Budget 2024	Compte 2024	%
1. Administration générale & finances	0,10	30,50	30,60	0,33%
2. Economie et Tourisme	0,00	2,00	2,00	0,00%
3. Education et Culture	13,82	98,04	111,86	14,10%
4. Affaires sociales	0,99	17,21	18,20	5,75%
5. Sécurité publique	-2,19	52,63	50,44	-4,16%
6. Travaux publics et environnement	5,95	121,80	127,75	4,89%
7. Bâtiment et construction	2,35	23,05	25,40	10,20%
8. Urbanisme et Mobilité	5,90	62,40	68,30	0,09
9. Sport, Jeunesse & loisirs	1,76	54,92	56,68	3,20%
<b>Total</b>	<b>28,68</b>	<b>462,55</b>	<b>491,23</b>	<b>6,20%</b>

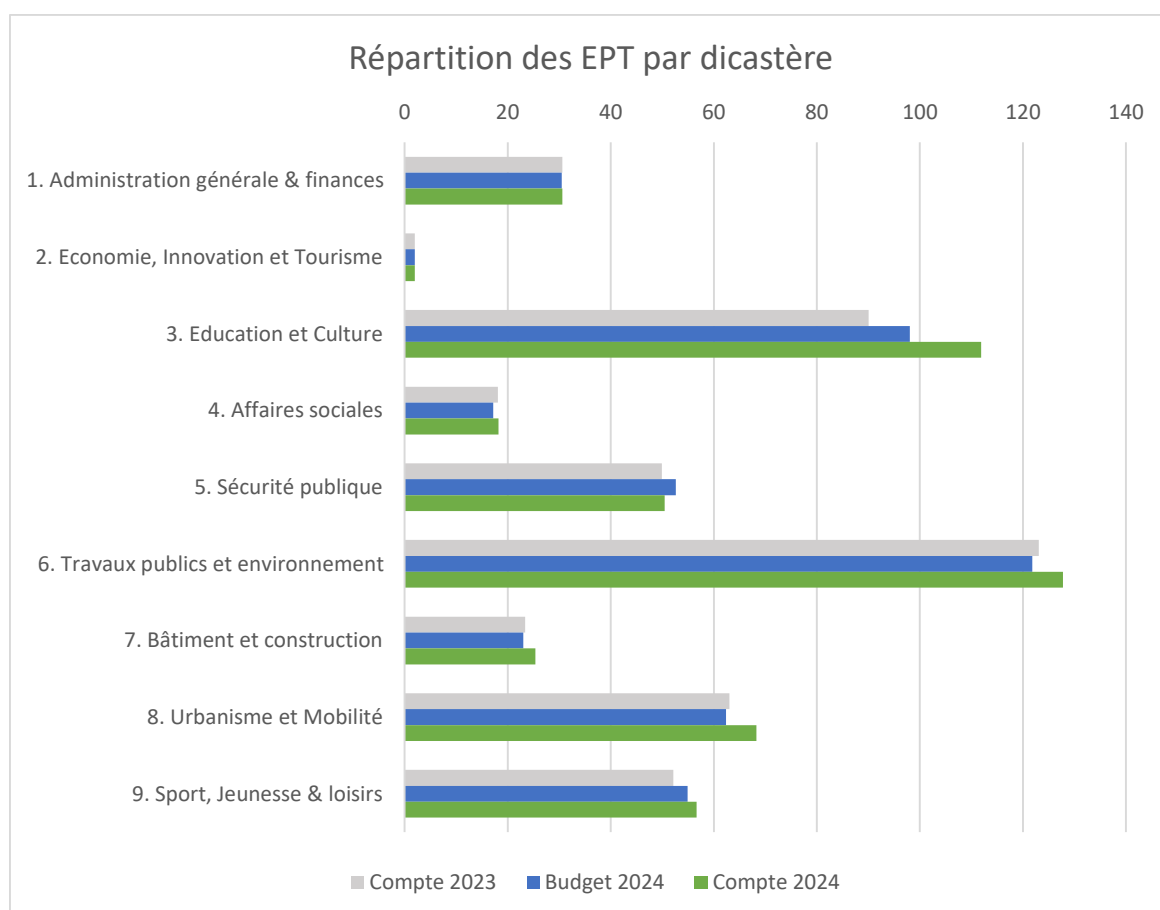


Figure 4: Répartition des EPT par dicastère

## Comptes des investissements

Le compte des investissements se présente de la manière suivante :

Tableau 6: Récapitulatif général des investissements

Investissements Récapitulatif	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024- B 2024		Ecart C 2024- C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	39 807 630,43	40 085 000,00	47 449 249,45	7 364 249,45	18,37	7 641 619,02	19,20
Recettes	11 505 281,90	11 425 000,00	7 016 592,63	-4 408 407,37	-38,59	-4 488 689,27	-39,01
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>28 302 348,53</b>	<b>28 660 000</b>	<b>40 432 656,82</b>	<b>11 772 656,82</b>	<b>41,08</b>	<b>12 130 308,29</b>	<b>42,86</b>

Tableau 7: Récapitulatif des investissements par dicastère

Dicastère	Dépenses		Recettes	
	Montant	%	Montant	%
1. Administration générale & finances	291 427,45	0,61%	-	0%
2. Economie et Tourisme	2 288 062,21	4,82%	-	0%
3. Education et Culture	11 895 720,53	25,07%	4 781 118,60	68%
4. Affaires sociales	-	0,00%	-	0%
5. Sécurité publique	389 263,40	0,82%	-	0%
6. Travaux publics et environnement	14 804 921,05	31,20%	1 542 851,63	22%
7. Bâtiment et construction	5 979 829,88	12,60%	-	0%
8. Urbanisme et Mobilité	8 715 640,49	18,37%	597 500,00	9%
9. Sport, Jeunesse & loisirs	3 084 384,44	6,50%	95 122,40	1%
<b>Total</b>	<b>47 449 249,45</b>	<b>100%</b>	<b>7 016 592,63</b>	<b>100%</b>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>-40 432 656,82</b>			

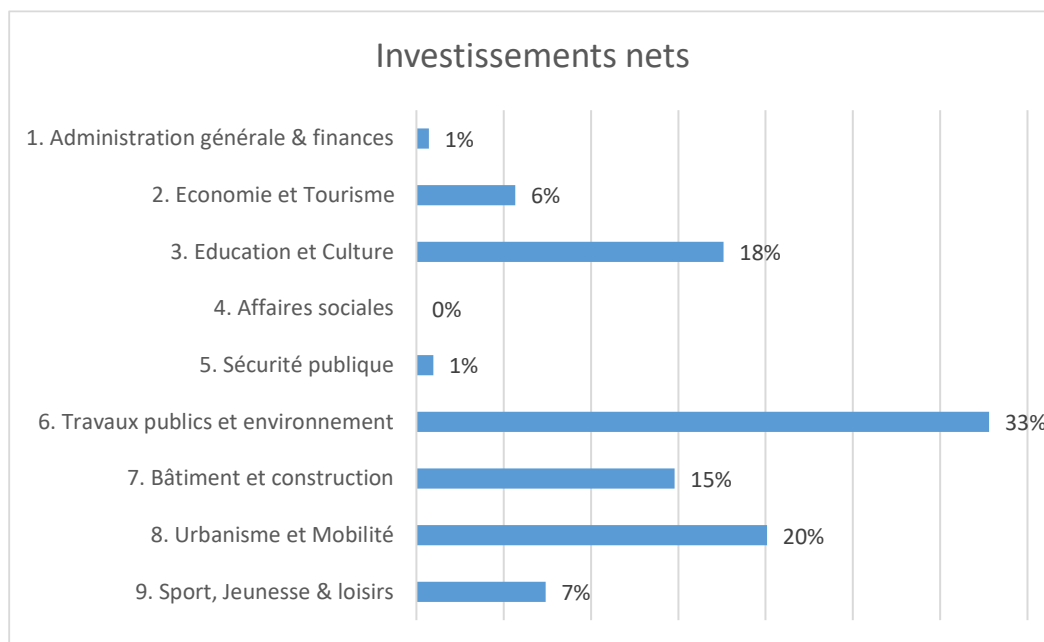


Figure 5: Taux d'investissements nets par dicastère

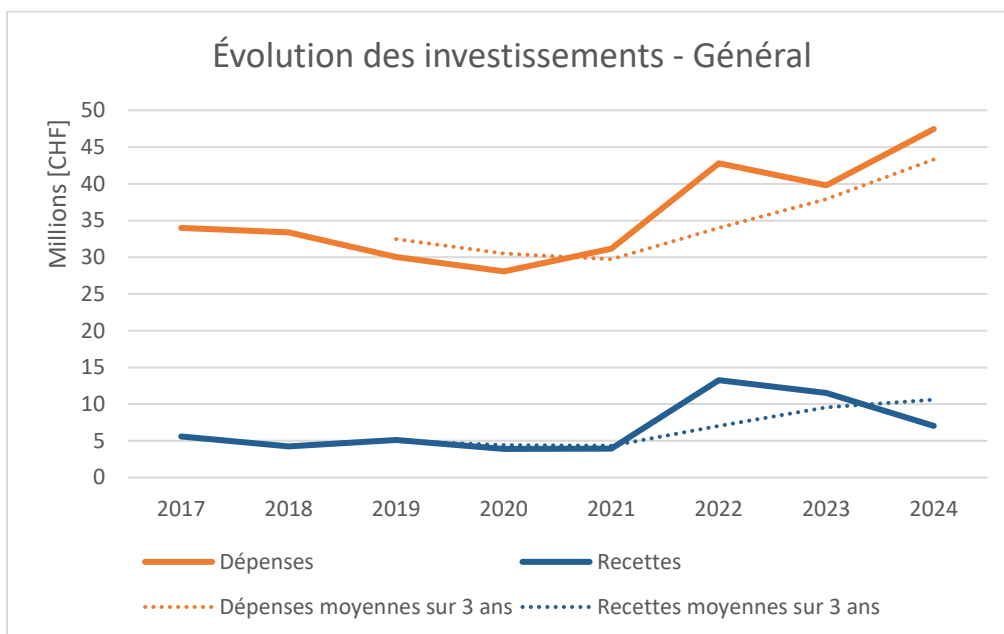


Figure 6: Évolution des investissements

Tableau 8: Financement des investissements (Milliers de CHF)

COMPTES/BUDGET	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy.
Dépenses d'investissements	25 976	28 673	29 775	34 007	33 404	30 016	28 082	31 149	42 787	39 808	47 449	33 739
Recettes d'investissements	2 140	2 560	2 601	5 063	4 261	5 126	3 896	3 958	13 258	11 505	7 016	5 580
<b>Investissements nets</b>	<b>23 836</b>	<b>26 113</b>	<b>27 174</b>	<b>28 404</b>	<b>29 143</b>	<b>24 889</b>	<b>24 186</b>	<b>27 191</b>	<b>29 529</b>	<b>28 303</b>	<b>40 433</b>	28 109
Autofinancement	19 235	23 539	23 933	25 914	23 653	24 149	20 785	30 199	29 815	23 169	35 254	25 422
Insuffisance (- Excédent) d'autofinancement	4 601	2 575	3 241	2 490	5 490	739	3 401	-3 008	-286	5 134	5 179	2 687
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>80,7%</b>	<b>90,1%</b>	<b>88,1%</b>	<b>91,2%</b>	<b>81,2%</b>	<b>97,0%</b>	<b>85,9%</b>	<b>111,1%</b>	<b>101,0%</b>	<b>81,9%</b>	<b>87,2%</b>	<b>90,4%</b>

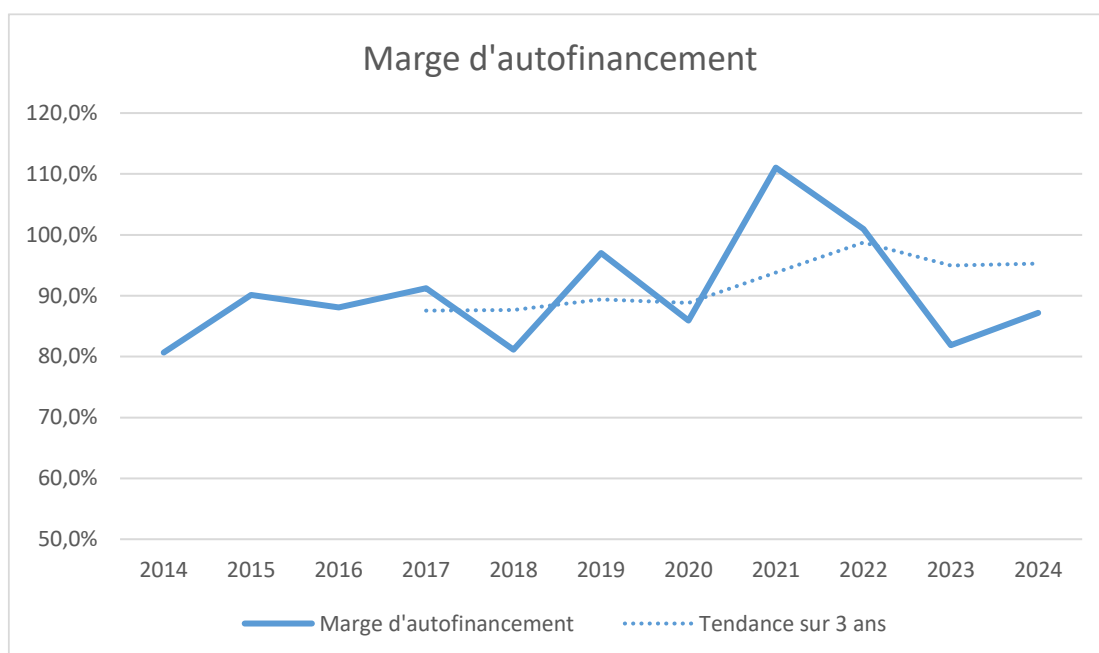


Figure 7: Évolution de la marge d'autofinancement

## Situation des investissements

Les montants investis en 2024 se répartissent comme suit :

Tableau 9: Récapitulatif des investissements

	<b>Budget</b>	<b>Compte</b>
Immobilisations corporelles	33 460 000 83%	40 577 781,75 86%
Immobilisations incorporelles	1 820 000 42%	1 208 814 23%
Participations et capital social	510 000 1%	511 000,00 1%
Subventions d'investissement accordées	4 295 000 11%	5 151 654 11%
<b>TOTAL</b>	<b>40 085 000</b>	<b>47 449 249</b>

Tableau 10: Investissements propres

D	Immobilisations corporelles	Budget 2024	Compte 2024	Effectif en % du budget
3080.50	Centre scolaire du Sacré-Coeur	480 000,00	432 034,28	-999,3%
3080.50	Centre scolaire de St-Guérin	700 000,00	378 872,95	-4587,5%
3080.50	Centre scolaire de Gravelone	300 000,00	775 879,72	15862,7%
3080.50	Centre scolaire de Champsec	0,00	-191 042,40	0,0%
3080.50	Centre scolaire d'Uvrier	100 000,00	0,00	-10000,0%
3080.50	Centre scolaire de Bramois	140 000,00	0,00	-10000,0%
3080.50	Centre scolaire de Platta	100 000,00	80 000,00	-2000,0%
3080.50	Pavillon des Aubépines	650 000,00	693 522,75	669,6%
3200.50	Théâtre de Valère	50 000,00	48 902,05	-219,6%
3200.50	Pôle musique	6 500 000,00	9 631 541,48	4817,8%
5030.50	Rénovation bâtiment du feu	150 000,00	148 909,95	-72,7%
5030.50	Véhicules	410 000,00	0,00	-10000,0%
5030.50	Hébergement d'urgence	100 000,00	58 114,55	-4188,5%
5030.50	Véhicules Feu	0,00	182 238,90	10000,0%
6001.50	Pistes cyclables et parcs vélos	650 000,00	644 219,81	-88,9%
6001.50	Réfection d'ouvrages	200 000,00	168 065,45	-1596,7%
6001.50	Réalisation de routes communales	1 000 000,00	953 864,33	-461,4%
6001.50	AggloSion	0,00	46 169,10	10000,0%
6001.50	Agglo Valais central	650 000,00	646 159,65	-59,1%
6001.50	Liaisons Nord-Sud secteur Gare	200 000,00	193 777,00	-311,2%
6001.50	Passerelle de l'Hôpital	500 000,00	879 096,95	7581,9%
6002.50	Stabilisation des falaises	100 000,00	42 216,31	-5778,4%
6002.50	Stabilisation des terrains	100 000,00	555 992,94	45599,3%
6010.50	Véhicules	400 000,00	400 356,55	8,9%
6020.50	Correction de la Sionne	0,00	427 138,64	10000,0%
6020.50	Corrections de rivières	600 000,00	747 648,75	2460,8%
6030.50	Réfection routes agricoles	250 000,00	260 571,45	422,9%
6060.50	Step de Châteauneuf	200 000,00	37 652,27	-8117,4%
6061.50	Collecteurs	900 000,00	898 150,56	-20,5%
6061.50	Plan Général d'Evacuation des Eaux, PGEE	900 000,00	943 199,80	480,0%
6082.50	Matériel d'exploitation	350 000,00	334 135,88	-453,3%
6090.50	Conduites eau potable	1 200 000,00	1 309 044,53	908,7%
6090.50	Réservoirs	2 000 000,00	2 048 653,18	243,3%
6109.50	Parcs d'échange	250 000,00	228 349,30	-866,0%
7010.50	Immeuble Ancien Hôpital	4 000 000,00	3 183 794,11	-2040,5%
7010.50	Bâtiment Route de Riddes 87	100 000,00	99 260,27	-74,0%
7010.50	Sacré-Cœur Bâtiment IV	200 000,00	236 711,40	1835,6%
7010.50	Bâtiment Rue des Casernes 57	0,00	949 676,40	10000,0%
7050.50	Cimetière de Platta	1 000 000,00	992 328,50	-76,7%
7050.50	Centre funéraire de Platta	150 000,00	150 764,25	51,0%
8520.50	Nouveau centre horticole	1 800 000,00	4 018 502,30	12325,0%
8520.50	Aménagements espaces publics	800 000,00	742 941,38	-713,2%
8520.50	Place de la Planta	100 000,00	189 422,07	8942,2%
8520.50	Parc des Anciens abattoirs	1 500 000,00	1 559 092,34	393,9%
8540.50	Eclairage public	850 000,00	894 322,80	521,4%
8560.50	Matériel d'exploitation	150 000,00	149 112,29	-59,2%
8560.50	Agglo Valais central – aribus + parcs à vélos	150 000,00	147 721,62	-151,9%
8580.50	Réfection sur les voies industrielles	180 000,00	176 310,90	-205,0%
9000.50	Skate Piazza	400 000,00	397 362,06	-65,9%
9011.50	Centre sportif de Glareys	500 000,00	19 286,70	-9614,3%
9012.50	Centre sportif de Tourbillon	500 000,00	499 236,95	-15,3%
9021.50	Piscine couverte	300 000,00	299 447,58	-18,4%
9022.50	Piscine de la Blancherie	400 000,00	1 712 878,05	32822,0%
9023.50	Piscine de la Sitterie	150 000,00	149 680,80	-21,3%
9031.50	Patinoire de l'Ancien Stand	0,00	6 492,30	10000,0%
9070.50	Nouveau bâtiment Totem-RLC	100 000,00	0,00	-10000,0%
<b>Total</b>		<b>33 460 000,00</b>	<b>40 577 781,75</b>	<b>121,3%</b>

Tableau 11: Participations

D	Participations et capital social	Budget 2024	Compte 2024	Effectif en % du budget
2600.55	Participations aux entreprises privées	30 000,00	31 000,00	333,3%
2640.55	Sogaval SA	480 000,00	480 000,00	0,0%
<b>Total</b>		<b>510 000,00</b>	<b>511 000,00</b>	<b>100,2%</b>

Tableau 12: Subventions d'investissements

D	Subventions d'investissement accordées	Budget 2024	Compte 2024	Effectif en % du budget
2600.56	EPFL Valais Wallis Industrie	670 000,00	492 062,21	-2655,8%
2600.56	EPFL Valais Wallis Alpole	1 200 000,00	1 285 000,00	708,3%
3080.56	Lycée-collège des Creusets	60 000,00	17 000,00	-7166,7%
3080.56	EPCA + CIO Sion	40 000,00	29 009,70	-2747,6%
3080.56	Bâtiment Planta	25 000,00	0,00	-10000,0%
6001.56	Participation au réseau routier cantonal	1 250 000,00	1 841 486,85	4731,9%
6020.56	Sécurisation rives du Rhône (R3)	250 000,00	249 556,60	-17,7%
6020.56	Contribution au réaménagement de la Morge	0,00	450 000,00	10000,0%
6030.56	Maintien du vignoble en terrasse	400 000,00	396 136,60	-96,6%
6040.56	Mensurations au standard MO93	0,00	24 106,80	10000,0%
7000.56	Basilique de Valère	400 000,00	400 000,00	0,0%
7010.56	Hôtel de Ville - réfection toiture	0,00	-32 705,05	0,0%
<b>Total</b>		<b>4 295 000,00</b>	<b>5 151 653,71</b>	<b>119,9%</b>

Tableau 13: Immobilisations incorporelles

D	Immobilisations incorporelles	Budget 2024	Compte 2024	Effectif en % du budget
1160.52	Nouvelles technologies de communication	150 000,00	149 256,50	-49,6%
1160.52	Gestion électronique des documents (GED)	100 000,00	142 170,95	4217,1%
6040.52	Remembrement parcellaire Turin Est	320 000,00	79 171,75	-7525,9%
8500.52	Ronquoz 21	1 000 000,00	670 575,06	-3294,2%
8560.52	Agglo Valais central - études	200 000,00	146 326,88	-2683,7%
8560.52	Liaison plaine-montagne	50 000,00	21 312,85	-5737,4%
<b>Total</b>		<b>1 820 000,00</b>	<b>1 208 813,99</b>	<b>66,4%</b>

## Crédits d'engagement

Les Comptes 2023 présentent sept crédits d'engagements pour un montant total de CHF 99 190 000. Ils concernent :

Tableau 14: Récapitulatif des crédits d'engagements

Compte	Objet	Décision	Montant libéré	Additionnel	Global	Montant utilisé	Taux de réalisation	Disponible
308.5040	Centre scolaire de Champsec	25.02.2020	22 400 000	0	22 400 000	20 232 984	90%	2 167 016
320.5040	Pôle musique	29.09.2020	11 700 000	5 350 000	17 050 000	16 902 700	99%	147 300
600.5010	Passerelle de l'Hôpital	15.06.2021	8 800 000	0	8 800 000	9 546 675	108%	-746 675
701.5040	Ancien Hôpital (bâtiment administratif)	16.06.2020	25 190 000	0	25 190 000	4 229 116	17%	20 960 884
852.5040	Nouveau centre horticole	20.12.2022	9 600 000	0	9 600 000	5 858 900	61%	3 741 100
852.5040	Place de la Planta	19.12.2023	12 850 000	0	12 850 000	647 775	5%	12 202 225
902.5040	Piscine de la Blancherie	18.06.2019	8 650 000	0	8 650 000	5 436 889	63%	3 213 111
<b>Total</b>			<b>99 190 000</b>	<b>5 350 000</b>	<b>104 540 000</b>	<b>62 855 039</b>		<b>41 684 961</b>

## Bilan

Le total du bilan au 31.12.2024 s'élève à CHF 522'039'766.57, en augmentation de CHF 8'537'828.89 par rapport à 2023. La fortune nette se monte à CHF 239'318'904.06, en augmentation de CHF 11'352'199.62 par rapport à l'exercice précédent. Le bilan se compose à 41% de patrimoine financier et à 59% de patrimoine administratif, contre 44% et 56% en 2023. Avec l'augmentation totale du bilan, on constate un plus grand pourcentage de patrimoine financier en 2024 qu'en 2023.

Au passif, les répartitions restent également identiques. Les capitaux propres s'élèvent à 46% du total du bilan, contre 44% en 2023, indiquant une bonne santé financière en augmentation.

Tableau 15: État des comptes au bilan

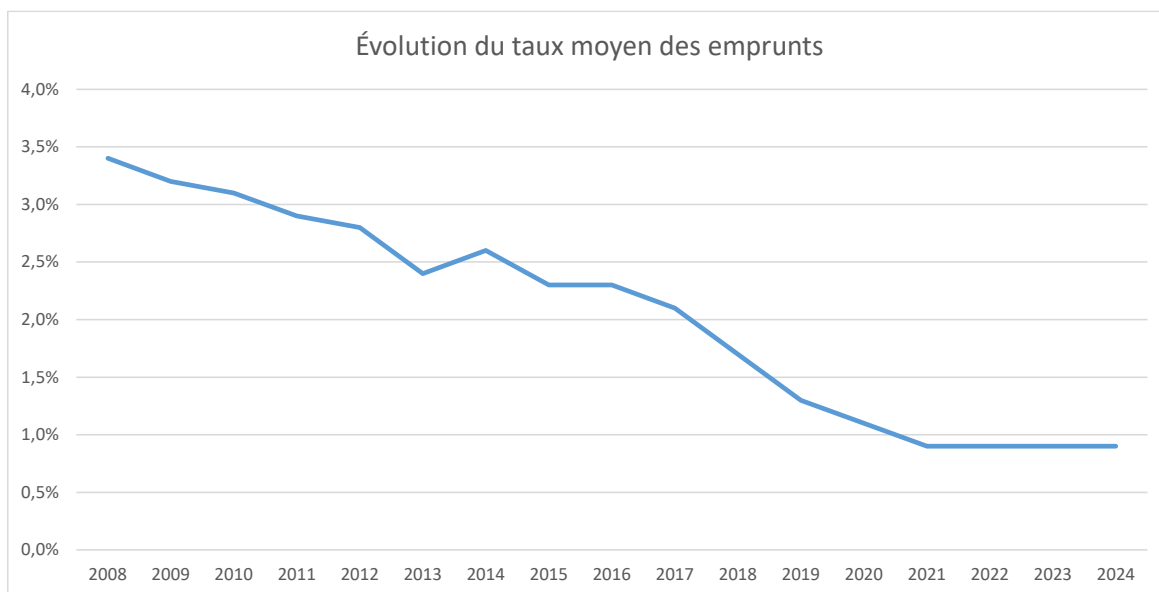
MCHF 2									
Bilan résumé au 31.12.2024 [CHF]									
	2023				2024				
<b>ACTIF</b>	<b>513 501 939</b>				<b>522 039 767</b>				
Patrimoine financier	224 043 722	<b>44%</b>			215 977 736	<b>41%</b>			
Patrimoine administratif	289 458 217	<b>56%</b>			306 062 031	<b>59%</b>			
<b>Passif</b>	<b>513 501 937</b>				<b>568 256 096</b>				
Capitaux de tiers	285 535 233	<b>56%</b>			282 720 863	<b>50%</b>			
Capitaux propres	227 966 704	<b>44%</b>			285 535 233	<b>50%</b>			

## Dettes consolidées

La dette de la Ville au 31.12.2024 s'élève à CHF 227 millions contre CHF 215 millions au 31.12.2023, soit une augmentation de CHF 12 millions.

Tableau 16: Évolution de la dette consolidée [millions CHF]

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette consolidée au 31.12	132,9	147,2	151,2	159,2	168,5	189,3	182,8	155,6	166,7	180,3	175,9	202,1	210	205	210	215	227
Modification par rapport à l'année précédente	10,2	14,3	4,0	8,0	9,3	20,8	-6,5	-27,2	11,1	13,6	-4,4	26,2	7,9	-5,0	5,0	5,0	3,0
Intérêts (montant)	5,0	4,8	4,5	4,3	4,2	4,2	3,8	3,7	3,7	3,6	3,1	2,6	1,8	1,7	1,7	2,0	3,0
<b>Taux d'intérêt moyen pondéré</b>	<b>3,40%</b>	<b>3,20%</b>	<b>3,10%</b>	<b>2,90%</b>	<b>2,80%</b>	<b>2,40%</b>	<b>2,60%</b>	<b>2,30%</b>	<b>2,30%</b>	<b>2,10%</b>	<b>1,70%</b>	<b>1,30%</b>	<b>1,10%</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,90%</b>	<b>0,90%</b>



*Figure 8: Évolution du taux moyen des emprunts*

## Endettement net

L'endettement net de la Ville passe de CHF 61'491'512,70 au 31.12.2023 à CHF 66'743'126,85 au 31.12.2024, soit une augmentation de CHF 5'251'614.

La dette par habitant passe de CHF 1'725 au 31.12.2023 à CHF 1'822 au 31.12.2024, soit une augmentation de CHF 97.

## Entrée en matière

La COGEST a pris connaissance des documents.

La COGEST a approuvé l'entrée en matière à l'unanimité des 15 membres présents.

## Comptes de résultats et d'investissements

Les réponses aux questions des trois commissions sont regroupées dans un document établi et transmis par le bureau à tous les membres du conseil général. Les réponses aux questions que la commission juge importantes sont cependant également insérées dans le rapport.

La commission de gestion reprend en outre dans son rapport quelques tableaux établis par la ville.

## Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Investissements</b>	<b>33</b>	<b>Amortissements du patrimoine administratif</b>	<b>21</b>

### Question 1: Détail des amortissements

Quel est le détail de l'intégralité des amortissements ?

Détails des amortissements comptables	
<b>3300 - Amortissements immobilisations corporelles</b>	
Centre scolaire du Sacré-Coeur	103'404.70 CHF
Centre scolaire de St-Guérin	152'763.20 CHF
Centre scolaire de Châteauneuf	128'549.75 CHF
Centre scolaire de Gravelone	170'216.90 CHF
Centre scolaire de la Bruyère	39'267.30 CHF
Centre scolaire de Champsec	1'104'529.25 CHF
Centre scolaire d'Uvrier	28'252.45 CHF
Centre scolaire de Bramois	-22'809.00 CHF
Centre scolaire de Platta	12'810.00 CHF
Pavillon Aubépines	66'795.80 CHF
Pôle musique	906'186.00 CHF
Centre culturel ferme Asile	77'015.05 CHF
Théâtre de Valère	9'815.10 CHF
Crèche-nurserie des Châteaux	274'098.20 CHF
Pouponnière valaisanne	204'680.20 CHF
Rénovation bâtiment du feu	20'591.80 CHF
Points de rencontre d'urgence (PRU)	20'340.10 CHF
Véhicules service du feu	107'286.25 CHF
Achat d'ambulances	24'855.35 CHF
Pistes cyclables et parcs vélos	131'843.30 CHF
Réfection d'ouvrages	70'597.85 CHF
Réalisation de routes communales	1'023'489.00 CHF
AggloSion	370'330.45 CHF
Agglo Valais central	71'151.55 CHF
Liaison Nord-Sud secteur Gare	61'050.95 CHF
Passerelle de l'Hôpital	293'776.95 CHF
Agglo Valais central et Rue de l'Industrie	46'253.55 CHF
Stabilisation des falaises	50'928.11 CHF
Stabilisation des terrains	59'172.70 CHF
Nouvelle voirie	266'727.45 CHF
Achat véhicules voirie	474'751.30 CHF
Correction de la Sionne	43'606.10 CHF
Corrections des rivières	113'107.40 CHF
Reprofilage des canaux	16'891.50 CHF
Réfection routes agricoles	25'978.45 CHF
Step de Châteauneuf	502'399.50 CHF
Collecteurs	732'744.60 CHF
PGEE	1'147'682.80 CHF
Station de pompage	120'177.85 CHF
Matériel d'exploitation	116'947.55 CHF
Eau potable	779'820.25 CHF
Parking des Roches Brunes	697'704.45 CHF
Parcs d'échange	170'167.15 CHF
Rénovation d'immeubles + PV	500'000.00 CHF
Immeuble ancien hôpital	279'577.31 CHF
Immeuble Le Casino	59'107.60 CHF
Bâtiment des scorpions	71'040.00 CHF
Bâtiment Route de Riddes 87	148'110.40 CHF
Immeubles loués à oiken	59'424.20 CHF
Maisons de quartier	5'240.20 CHF
Sacré-Coeur Bâtiment IV	18'936.90 CHF
Bâtiment Rue de Casernes 57	75'974.10 CHF
Cimetière de Platta	154'415.35 CHF
Ancien cimetière Saint-François	25'040.00 CHF
Centre funéraire de Platta	217'824.35 CHF
Nouveau centre horticole	356'214.90 CHF
Aménagement espaces publics	747'831.35 CHF
Place de la Planta	57'320.30 CHF
Parc des Anciens abattoirs	163'827.95 CHF
Eclairage public	199'908.95 CHF
Dépôt pour les bus sédunois	323'085.80 CHF
Matériel d'exploitation (abribus)	136'865.65 CHF
Agglo Valais central – abribus + parcs à vélos	86'938.60 CHF
Réfection sur les voies industrielles	17'518.35 CHF
Tarmac et voies de roulage	83'730.95 CHF
Rénovation aéroport	45'127.70 CHF
Rénovation local du feu	46'721.30 CHF
Skate Piazza	54'865.44 CHF
Centre sportif de Glareys	48'264.20 CHF
Centre sportif de Tourbillon	480'250.65 CHF
Centre sportif de l'Ancien stand	124'878.95 CHF
Centre sportif de la Garenne	21'180.30 CHF
Piscine couverte	177'285.60 CHF
Piscine de la Blancherie	588'454.40 CHF
Piscine de la Sitterie	11'974.55 CHF
Surfaceuse	48'059.37 CHF
Patinoire Ancien Stand	254'015.35 CHF
Patinoire de Tourbillon	74'923.70 CHF
Port franc	167'644.65 CHF
Nouveau bâtiment Totem-RLC	17'298.95 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>16'764'827.48 CHF</b>

Figure 9: Détail des amortissements comptables

<b>3320 - Amortissements immobilisations incorporelles</b>	
Nouvelles technologies de communication	196'990.70 CHF
Gestion électronique des documents (GED)	153'332.05 CHF
Remaniement parcellaire Turin Est	79'171.75 CHF
Ronquoz 21	768'615.47 CHF
Etudes mesures transports publics (agglo)	175'126.65 CHF
Liaison plaine-montagne	90'248.18 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>1'463'484.80 CHF</b>
<b>3660 - Amortissements subventions d'investissement</b>	
EPFL - Bâtiment Industrie 17	434'664.35 CHF
EPFL - Bâtiment Alpôle	914'568.00 CHF
Médiathèque Valais-Sion	75'000.00 CHF
Lycée collège des Creusets	64'747.50 CHF
EPCA	59'405.70 CHF
EPTM Sion	295'740.55 CHF
HES-SO - Terrains Industrie 19 à 23	393'660.00 CHF
Lycée-collège de Champsec	455'682.90 CHF
HES Santé - terrains	289'775.90 CHF
Réseau routier cantonal	1'019'010.85 CHF
Sécurisation rives du Rhône	97'576.00 CHF
Contribution au réaménagement de la Morge	67'500.00 CHF
Maintien du vignoble en terrasse	138'104.95 CHF
Mensurations au standard MO93	213'759.65 CHF
Step de Chandoline	426'147.55 CHF
Basilique de Valère	143'260.50 CHF
Hôtel de Ville - réfection toiture	41'720.40 CHF
Salle de gym EPTM	470'205.00 CHF
<b>TOTAL</b>	<b>5'600'529.80 CHF</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>23'828'842.05 CHF</b>

Figure 10: Amortissements

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>			<b>21-22</b>

### Question 2: Absence de crédits supplémentaires pour certaines rubriques

Pourquoi les rubriques d'amortissements, d'imputations internes et d'attributions ne font pas l'objet de demandes de crédits supplémentaires, conformément aux règlements communaux ? Il s'agit des rubriques 3300 (Amortissements immobilisations corporelles), 3510 (Attributions financements spéciaux, capitaux propres), 3660 (Amortissements subventions d'investissement), 3894 (Attributions à la réserve de politique budgétaire), 3910 (Imputations internes pour prestations de services).

### Réponse

Amortissements comptables: les rubriques d'amortissements sont intimement liées aux investissements réalisés. L'autorisation de la dépense d'investissement s'effectue par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement ou d'un crédit budgétaire. L'amortissement comptable, lui, découle de l'investissement réalisé et est calculé de manière automatique (taux d'amortissement \* dépense d'investissement);

Imputations internes: les imputations internes ne constituent pas des dépenses selon l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Une imputation interne n'est pas une dépense dans la mesure où elle ne génère pas de flux monétaire et que la contrepartie se trouve en recette dans un autre centre d'activité de l'administration. Néanmoins, cette dernière est utile

pour déterminer la valeur d'une prestation ou constater le résultat économique effectif des diverses activités administratives.

A noter que, selon cette même ordonnance, seules les imputations internes en lien avec les comptes à financements spéciaux doivent impérativement être comptabilisées dans les comptes.

Attributions financements spéciaux : cette nature n'enregistre pas une charge à proprement dite. Il s'agit plutôt du bénéfice annuel d'un compte à financement spécial. Ce dernier, calculé lors du bouclage des comptes, est affecté ensuite à la fortune du compte à financement spécial concerné.

Attribution à la réserve de politique budgétaire : l'attribution à cette réserve est la dernière décision prise par le conseil municipal lors du processus de validation des comptes annuels. Seul le Conseil municipal est compétent pour prendre cette décision.

« Art. 85 Réserves de politique budgétaire

*1 Le Conseil communal est compétent pour décider du prélèvement ou de l'attribution de montants aux réserves de politique budgétaire. Ces montants seront comptabilisés en tant que charges et revenus extraordinaires dans le compte de résultats. »*

Eu égard au cadre légal et réglementaire en place, le Conseil municipal doit transmettre au Conseil général uniquement les crédits supplémentaires pour des dépenses non liées. Dans un souci de transparence, le Conseil municipal informe, en cours d'année, et de manière volontaire, le Conseil général des crédits supplémentaires de nature liée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Dotation et variation du personnel par dicastère</b>	<b>51</b>

### **Question 3: État des lieux détaillé du personnel par dicastère**

Quel est l'état des lieux détaillés du personnel par dicastère ? Notamment au niveau des changements du personnel, des taux d'activité ainsi que des fonctions. La plupart des variations ne sont pas visibles dans les comptes.

#### **Réponse**

Les variations annuelles figurent dans la brochure des comptes par dicastère. Les détails sont suivis via Abacus et un tableau de bord va être mis à disposition des chef-fe-s de service afin d'avoir un suivi en temps réel des différentes variations.

#### **Commentaire de la COGEST**

La commission prend acte de la réponse de la Ville, mais regrette qu'elle ne réponde que partiellement à la question posée. En effet, la commission ne demandait pas uniquement les

variations annuelles – disponibles dans la brochure des comptes – mais bien un état des lieux détaillé du personnel par dicastère, incluant le nombre de collaborateurs, leurs fonctions et leurs taux d'activité.

L'absence de ces informations soulève une interrogation de fond : la Ville dispose-t-elle d'une vision claire et consolidée de son personnel ? Si un suivi existe via Abacus et qu'un tableau de bord est en cours de développement pour les chef-fe-s de service, la commission estime qu'un tel outil devrait d'ores et déjà permettre une extraction structurée des données RH, à des fins de pilotage et de transparence.

La commission salue l'intention de renforcer le suivi interne grâce à ce tableau de bord, mais demande expressément que les informations de base concernant le personnel soient également rendues accessibles aux organes de contrôle, dans un format complet. Une telle transparence est indispensable pour garantir un suivi budgétaire efficace et conforme aux principes de bonne gouvernance.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Provisions à long terme</b>	<b>2089.01</b>	<b>Provision pour pertes sur débiteurs</b>	<b>291</b>

**Question 4: Pertes sur débiteurs – augmentation de CHF 400'000.-**

Quel est le détail des pertes sur débiteurs ? Qu'est-ce qui a été perdu cette année ? Pourquoi cette augmentation des provisions de CHF 400'000 ?

**Réponse**

Dès réception d'un acte de défaut de biens (ADB) délivré par l'office des poursuites, nous comptabilisons la perte sur débiteurs. Cette opération est effectuée deux fois par an (juin et décembre) par le service des finances. En 2024, le montant total des ADB reçus était inférieur à la moyenne des dernières années et au budget. Par souci de prudence, et afin de limiter le risque d'une augmentation des pertes sur débiteurs sur l'exercice 2025, nous avons décidé d'augmenter notre provision pour pertes sur débiteurs enregistrée au bilan de 2,1 à 2,5 millions.

**Commentaire de la COGEST**

La COGEST prend note de l'augmentation de la provision pour pertes sur débiteurs, qui passe de CHF 2,1 à CHF 2,5 millions, alors même que le montant des actes de défaut de biens (ADB) reçus en 2024 est inférieur à la moyenne des dernières années et au budget.

Si nous partageons la volonté de faire preuve de prudence, cette décision nous a interrogé quant à son opportunité. En effet, augmenter une provision en l'absence d'indicateurs concrets de détérioration du risque débiteur pourrait laisser penser à une surévaluation des pertes potentielles, avec un impact direct sur les comptes de l'exercice.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Garanties</b>		<b>Caisse de pensions ORAE</b>	<b>293</b>

**Question 5: Garanties de la caisse de pension ORAE**

Quelle est l'origine du changement de nom ? Qu'est-ce qui est mis en place pour surveiller le taux de couverture de la caisse de pension ? Quelles seraient les mesures d'assainissements envisagées ?

**Réponse**

Avec la fusion de ESR et SIESA, l'arrivée au sein de la CPVS de la Commune de Conthey et du CMS régional, la Ville de Sion n'est plus le premier employeur de la caisse en terme de capitalisation. Certains des affiliés de la caisse n'ont pas / plus de rapport avec la Ville de Sion, d'où l'idée du changement de nom. Le but est aussi d'attirer d'autres entités publiques et parapubliques dans notre caisse.

Le taux de couverture au 31.12.2024 est de 101,4%. C'est la responsabilité du conseil de fondation de veiller à ce que la caisse dispose d'un taux de couverture suffisant. C'est actuellement le cas, d'autant que notre caisse est en capitalisation partielle de sorte qu'un passage sous la barre des 100 % ne nécessite pas automatiquement des mesures d'assainissement.

**Commentaire de la COGEST**

En complément à la réponse, la COGEST signale que le but de la caisse de pension nécessite une mise à jour dans le registre du commerce, actuellement celui-ci est formulé de la façon suivante :

*« Protéger le personnel de la commune de Sion contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès en assurant des prestations déterminées, conformément à ses statuts »*

## Dicastère 1 : Administration générale & Finances

### Compte de fonctionnement

Tableau 17: Compte de fonctionnement du dicastère 1

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	24 032 444,45	24 610 000	33 936 623,33	9 326 623,33	37,90	9 904 178,88	41,21
Revenus	143 453 088,23	138 965 000	148 569 348,31	9 604 348,31	6,91	5 116 260,08	3,57
<b>Résultat</b>	<b>- 119 420 643,78</b>	<b>-114 355 000</b>	<b>- 114 632 724,98</b>	<b>- 277 724,98</b>	<b>0,24</b>	<b>4 787 918,80</b>	<b>-4,01</b>

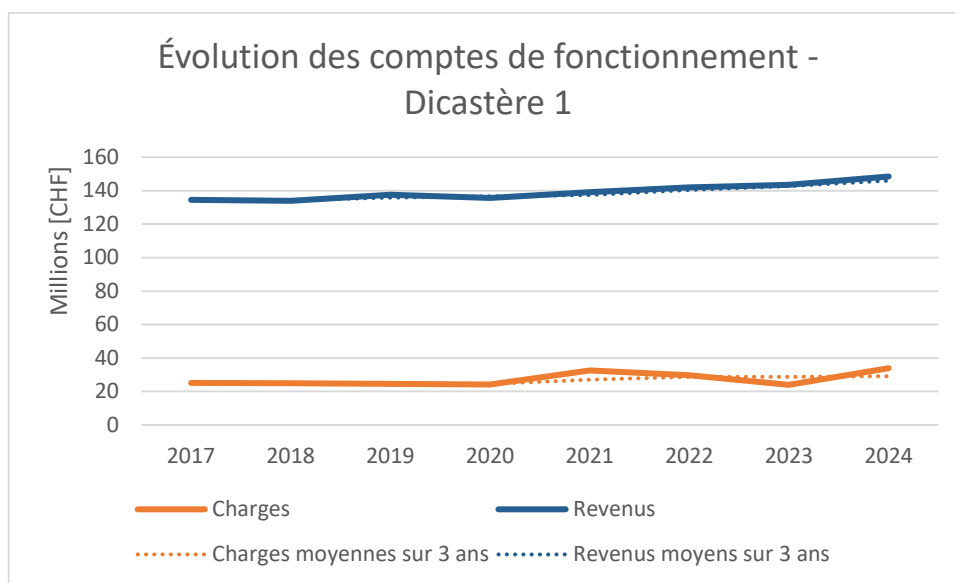


Figure 11: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 1

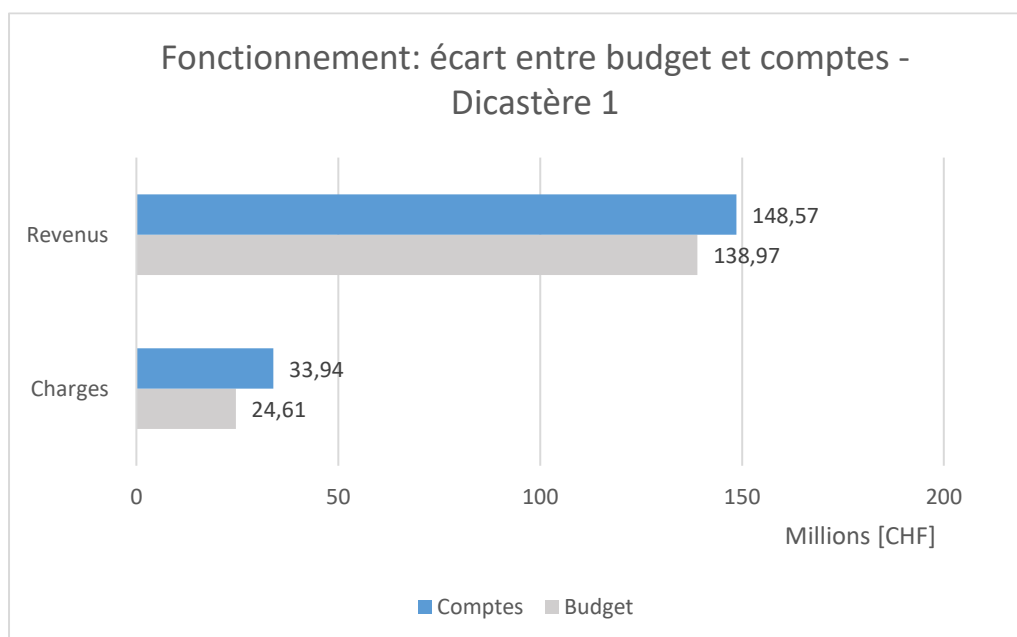


Figure 12: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 1

Tableau 18: Évolution des recettes fiscales par types d'impôts

(en millions de francs)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	B2024	2024
Impôt sur le revenu	55.4	57.5	59.0	61.5	61.3	59.6	60.5	62.5	64.0	63.3	68.5
Impôt sur la fortune	9.2	10.5	11.5	14.3	13.0	13.5	13.5	13.8	13.5	14.5	14.0
Impôt à la source	5.0	5.3	5.4	5.2	5.5	5.7	5.4	5.2	6.6	5.5	9.3
Impôt sur le bénéfice	21.5	23.6	23.4	21.1	19.5	17.5	15.5	16.6	17.0	18.0	18.0
Impôt sur le capital	4.4	4.8	5.3	5.5	5.5	5.3	5.6	6.5	8.0	8.0	8.8
Autres impôts	15.9	16.3	16.7	15.3	16.4	17.1	20.1	20.3	20.6	18.5	20.3
<b>Recettes fiscales totales</b>	<b>111.4</b>	<b>118.0</b>	<b>121.3</b>	<b>122.9</b>	<b>121.1</b>	<b>118.6</b>	<b>120.6</b>	<b>124.9</b>	<b>129.7</b>	<b>127.8</b>	<b>138.9</b>

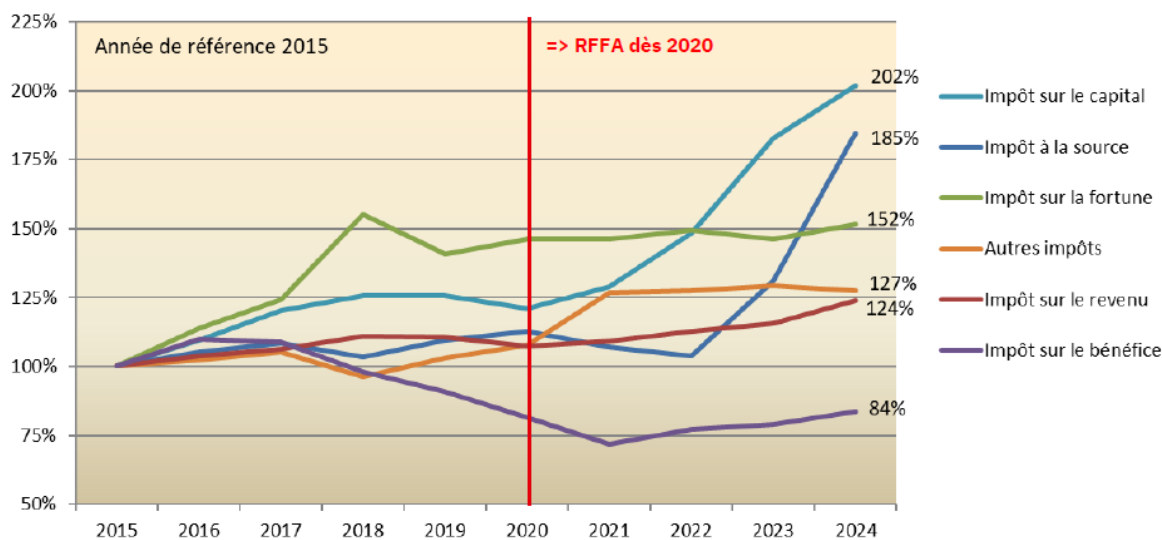


Figure 13: Évolution des recettes fiscales par type d'impôts

Tableau 19: Distribution des impôts par revenus (en 2022, dernière situation définitive connue)

Début	Fin	Nombre de contrib.	En %	Montant impôt	En %
SFr. -	SFr. -	4 188	20	0	0
SFr. 1	SFr. 25 000	2 685	13	791 519	1
SFr. 25 001	SFr. 50 000	5 481	26	9 553 514	16
SFr. 50 001	SFr. 70 000	3 902	19	12 997 536	21
SFr. 70 001	SFr. 100 000	2 844	14	14 308 833	24
SFr. 100 001	SFr. 150 000	1 360	6	10 510 558	17
SFr. 150 001	SFr. 200 000	311	1	4 082 645	7
SFr. 200 001	et plus	292	1	8 573 226	14
<b>Total</b>		<b>21 063</b>	<b>100</b>	<b>60 817 832</b>	<b>100</b>

Remarques : uniquement les domiciliés (sans les permis B et les forfaits).

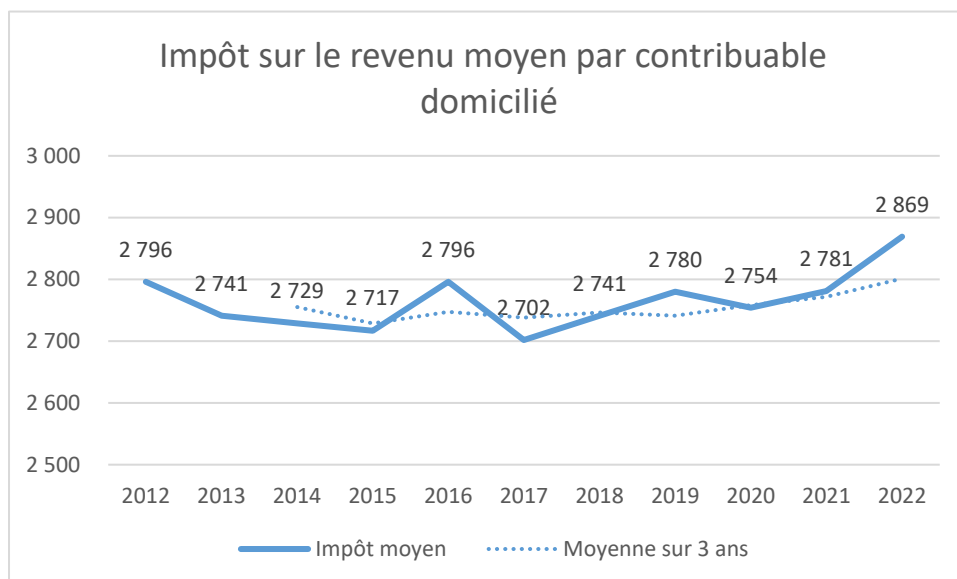


Figure 14: Impôt sur le revenu moyen par contribuable (en 2022, dernière situation définitive connue)

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>111.4632</b>	<b>Subventions des communes, ass. De communes</b>	<b>65</b>

**Question 6: Non-utilisation du budget tribunaux et registre foncier**

Pourquoi le budget n'a-t-il pas été utilisé ? Pour quel motif, la facturation a-t-elle été reportée ? Et à quand ?

**Réponse**

Les communes sites ont pu obtenir de ne plus participer aux charges de fonctionnement des institutions du tertiaire (HES). Suite à cette décision, la question de la répartition des autres charges de centralité entre les communes des trois districts du centre a été discutée. Il a été convenu qu'elles participent de manière forfaitaire à concurrence de Fr. 3.-/habitant. La présente rubrique budgétaire n'aura donc plus lieu d'être.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>115.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>66</b>

**Question 7: Recrutement de chefs et cheffes de services**

Pourquoi les départs à la retraite n'ont-ils pas été anticipés ? Y a-t-il eu des changements au niveau de la politique de recrutement depuis la création du service RH ?

**Réponse**

Effectivement, les coûts inhérents à l'engagement de chef-fe-s de service n'ont pas été intégrés au budget 2024. Le budget a été réalisé, par l'administration générale, avant la création du service RH. Depuis 2025, ce budget a été adapté afin d'anticiper les recrutements de chef-fe-s de service. Le processus de recrutement des chef-fe-s de service est défini ainsi : pré-entretien, 1<sup>er</sup> entretien, assessment, 2<sup>ème</sup> entretien/présentation d'un thème. Le processus est soutenu par un prestataire externe, notamment pour les assessment.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>115.4240</b>	<b>Taxes d'utilisation et de prestations de services</b>	<b>66</b>

**Question 8: Prestations RH pour ENEVI**

Quelle est la teneur du mandat effectué auprès d'ENEVI ?

**Réponse**

Le service RH gère le processus de paie d'ENEVI et de NODA (saisie, contrôle, paiements, clôture annuelle). A noter que cette activité cessera pour ENEVI au printemps 2025 car ils ont investi dans un outil et du personnel propre. Le service RH de la Ville de Sion continuera à gérer NODA.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>116.3133</b>	<b>Prestations informatiques</b>	<b>67</b>

**Question 9: Exploitation IT**

Quel est le détail de la rubrique exploitation IT ?

**Réponse**

Dans l'exploitation IT, on trouve les prestations d'hébergement des serveurs, des espaces de stockage (y.c. sauvegardes), la gestion des postes de travail, la participation à la connexion sécurisée Etat-Commune, les prestations pour les réseaux informatiques de la Ville et les coûts liés à la gestion des noms de domaine internet.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.4409</b>	<b>Autres intérêts du patrimoine financier</b>	<b>69</b>

**Question 10: Intérêts sur les comptes de financements spéciaux (parking, eaux usées et potables)**

Pourquoi un tel écart avec les budgets alors que les comptes sont alignés ?

**Réponse**

Les intérêts facturés aux comptes à financements spéciaux tiennent compte de leur fortune au bilan, des investissements réalisés durant l'année et du flux moyen de trésorerie.

Les intérêts facturés dépendent donc, notamment, du taux de réalisation des investissements et du moment où les recettes sont encaissées.

Pour établir le budget 2024 à l'été 2023, nous nous sommes basés sur les derniers comptes publiés (comptes 2022 en l'occurrence) et les projections de dépenses d'investissement 2023 et 2024.

## Compte des investissements

Tableau 20: Détail des investissements du dicastère 1

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 1	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	350 856,00	250 000,00	291 427,45	41 427,45	16,57	-59 428,55	-16,94
Recettes	-	-	-	-	0,00	-	0,00
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>350 856,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>291 427,45</b>	<b>41 427,45</b>	<b>16,57</b>	<b>-59 428,55</b>	<b>-16,94</b>

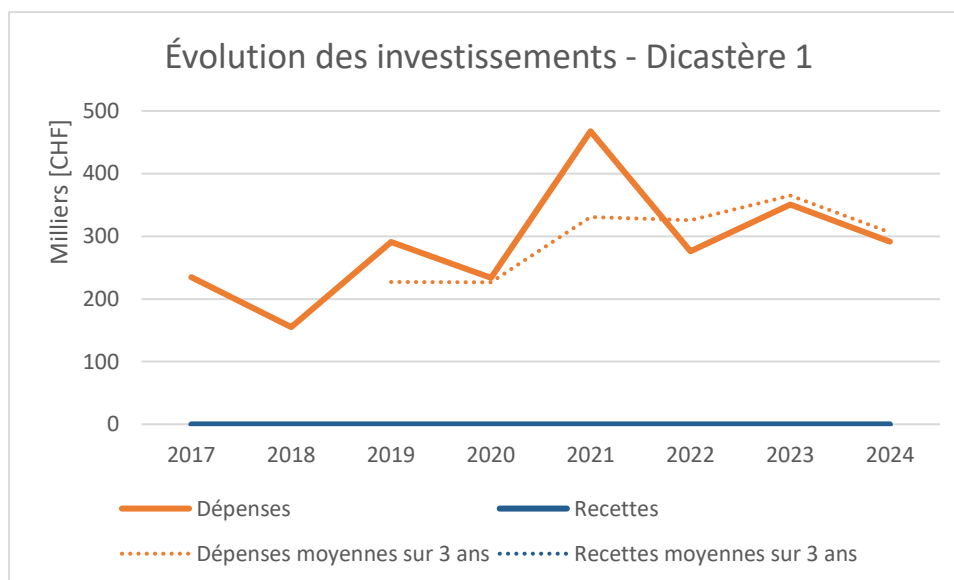


Figure 15: Évolution des investissements du dicastère 1

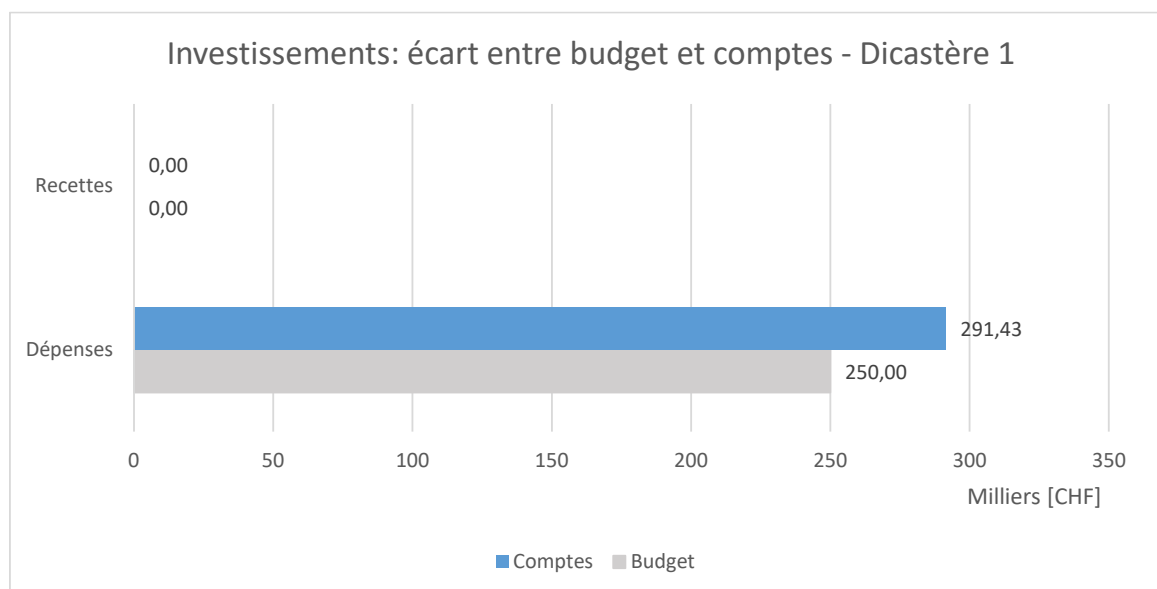


Figure 16: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 1

## Dicastère 2 : Économie, Innovation & Tourisme

### Compte de fonctionnement

Tableau 21: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 2

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	arts C 2024 - B 20 0	arts C 2024 - C 20 0
Dicastère 2	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]
Charges	22 251 340,14	21 205 000	21 952 670,97	747 670,97	3,53
Revenus	27 888 003,01	32 705 000	38 895 124,51	6 190 124,51	18,93
<b>Résultat</b>	<b>- 5 636 662,87</b>	<b>-11 500 000</b>	<b>- 16 942 453,54</b>	<b>- 5 442 453,54</b>	<b>47,33</b>

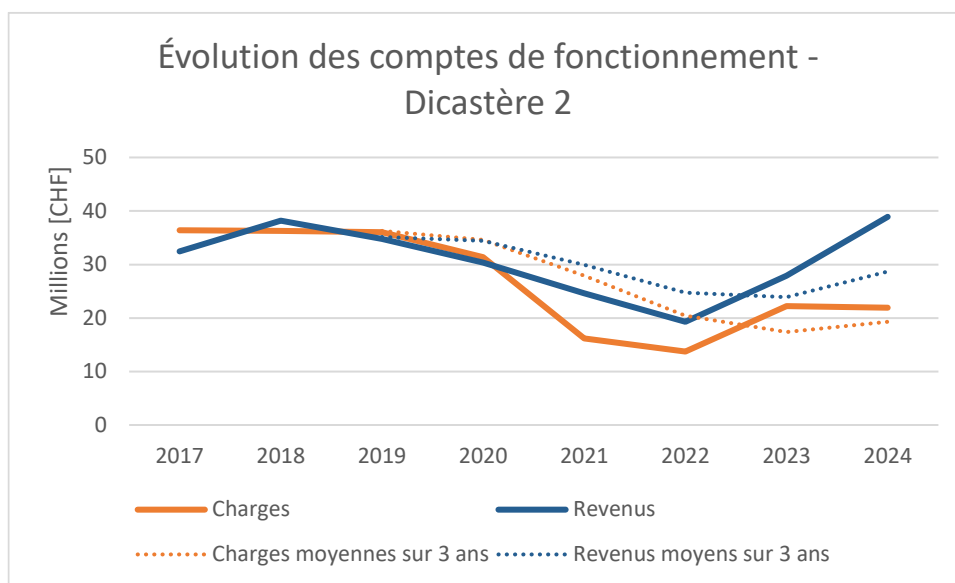


Figure 17: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 2

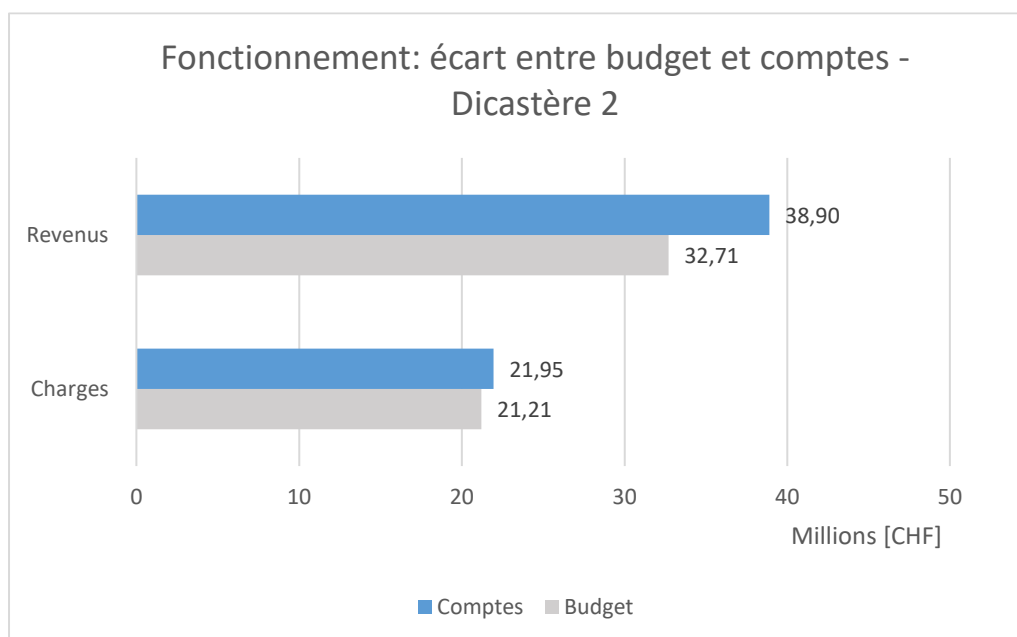


Figure 18: Écart entre le budget et les comptes de fonctionnement du dicastère 2

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>85</b>

**Question 11: Aides au développement économique**

Quel est le détail des subventions accordées ?

**Réponse**

Le détail est le suivant :

Association du Marché de la vieille ville	Fr. 35'000.-
Association du Marché de Noël	Fr. 50'000.-
Fondation Château Tourbillon	Fr. 30'000.-
Patrouille des Glaciers	Fr. 16'000.-
Association Anim'Agettes	Fr. 3'000.-
Association Racl'Agettes	Fr. 3'000.-
SD de Veysonnaz (restitution taxe séjour R2)	Fr. 11'700.-
Association Fêtes du Rhône	Fr. 100'000.-
Association des encaveurs de Sion	Fr. 20'000.-
Association Fête du Goût	Fr. 5'000.-
Finale Nationale des Reines	Fr. 10'000.-
SET du Cœur – Germe de Pâques	Fr. 2'000.-
Maire aux fourneaux – Fête du Goût	Fr. 1'500.-
Mains Vertes – Zerowaste – Hôtel Dieu (projet alimentation)	Fr. 10'000.-
Office du tourisme de Sion – actions de communication manifs.	Fr. 15'000.-
Programme d'impulsion à l'innovation et au développement éco.	Fr. 350'000.-
Vélocité – service de livraison à domicile	Fr. 17'000.-
Actions de soutien commerçants vieille ville Noël (tapis + déco)	Fr. 7'000.-
Association Gravit'High	Fr. 6'500.-
Sion commerces et services – communication de Noël	Fr. 4'700.-
Energy Living Lab	Fr. 1'200.-
60 ans JCI	Fr. 5'000.-
Office du tourisme – participation campagne Euro 2025	Fr. 13'000.-
Association 1PEC – Festival de la transition	Fr. 50'000.-
Nexpo	Fr. 35'000.-
L'Archipel - subvention	Fr. 20'000.-
L'Archipel – mise à disposition des locaux	Fr. 70'000.-
Fondation salle de concerts et congrès NODA BCVS	Fr. 200'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>87</b>

**Question 12: Subventions au programme communal d'utilisation rationnelle de l'énergie**

Quel est le détail des subventions accordées ? Qu'est-ce qui est fait au niveau de la communication concernant ces subventions ? Notamment auprès des régies et des gérances ?

**Réponse**

Le détail des subventions promises depuis le début du programme de subventions :

<b>M1 Isolation thermique</b>		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	9'500 CHF
2020	15	180'670 CHF
2021	19	139'895 CHF
2022	24	156'695 CHF
2023	20	155'562 CHF
2024	32	151'477 CHF

<b>M2 Installation solaire thermique</b>		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF
2023	1	4'040 CHF
2024	0	- CHF

<b>M3 CECB+</b>		
année	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF

2022	47	23'600 CHF
2023	45	32'891 CHF
2024	51	76'318 CHF

#### **M4 Amélioration de la classe énergétique**

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	11	123'760 CHF

#### **M5 PEIK**

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	0	- CHF

#### **M6 Production de chaleur**

année	Quantité de demandes	Montants réservés
2024	17	77'150 CHF

La différence entre le montant des promesses 2024 et le solde du compte s'explique par la dissolution d'une provision. En effet, les promesses de subvention non versées à leur échéance font l'objet d'une provision. Lorsque celles-ci ne sont finalement pas utilisées, la provision est extournée, ce qui génère un effet positif sur le résultat.

Les 3 nouvelles subventions (M4, M5, M6) n'ont pu être proposées que depuis le 20 mars 2024 (attente de l'homologation du nouveau règlement par le Conseil d'Etat). La nouvelle loi cantonale sur l'énergie entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025 interdit les énergies fossiles lors de remplacements de sa chaudière (sauf exceptions). Ainsi, les subventions M6 vont être de plus en plus sollicitées.

Au niveau de la communication, des actions ont été réalisées auprès des entreprises via les apéritifs économiques organisés par le service économie et énergie. Une thématique « énergie » avec présentation des différents programmes a été mise en avant en automne 2022. La déléguée à l'énergie est ensuite intervenue au printemps 2024 pour une présentation plus spécifique de PEIK. Nous prévoyons d'intensifier les efforts de communication en 2025.

## Compte des investissements

Tableau 22: Détail des investissements du dicastère 2

Investissements	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Compte - 2024 [CHF]	Ecart C 2024 - B 2024 [CHF] [%]		Ecart C 2024 - C 2023 [CHF] [%]	
Dépenses	2 819 100,00	2 380 000,00	2 288 062,21	-91 937,79	-3,86	-531 037,79	-18,84
Recettes	-	-	-	-	0,00	-	0,00
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>2 819 100,00</b>	<b>2 380 000</b>	<b>2 288 062,21</b>	<b>91 937,79</b>	<b>-3,86</b>	<b>531 037,79</b>	<b>-18,84</b>

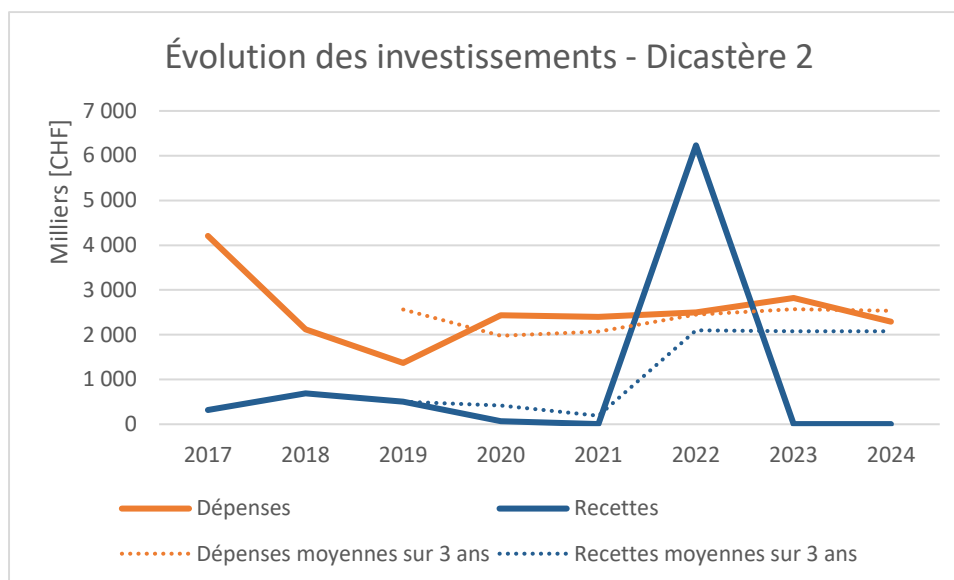


Figure 19: Évolution des investissements du dicastère 2

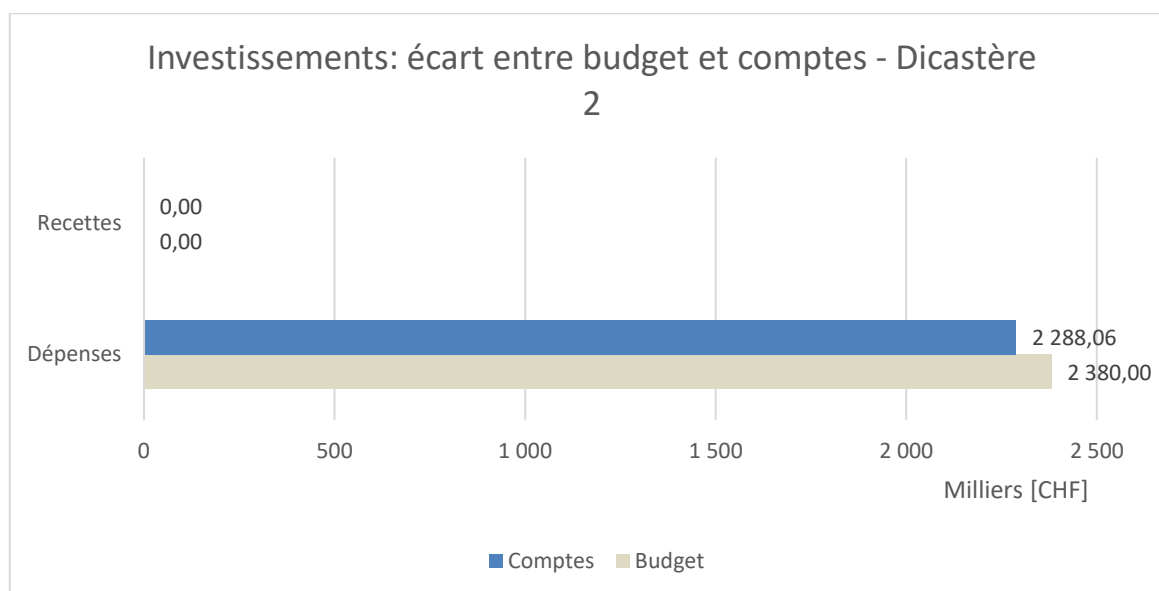


Figure 20: Écart entre budget et comptes du dicastère 2

## Dicastère 3 : Éducation & Culture

### Compte de fonctionnement

Tableau 23: Détail des comptes de fonctionnement du dicastère 3

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	49 047 494,00	48 740 000	51 244 509,33	2 504 509,33	5,14	2 197 015,33	4,48
Revenus	9 737 620,67	9 605 000	10 383 467,62	778 467,62	8,10	645 846,95	6,63
<b>Résultat</b>	<b>39 309 873,33</b>	<b>39 135 000</b>	<b>40 861 041,71</b>	<b>1 726 041,71</b>	<b>4,41</b>	<b>1 551 168,38</b>	<b>3,95</b>

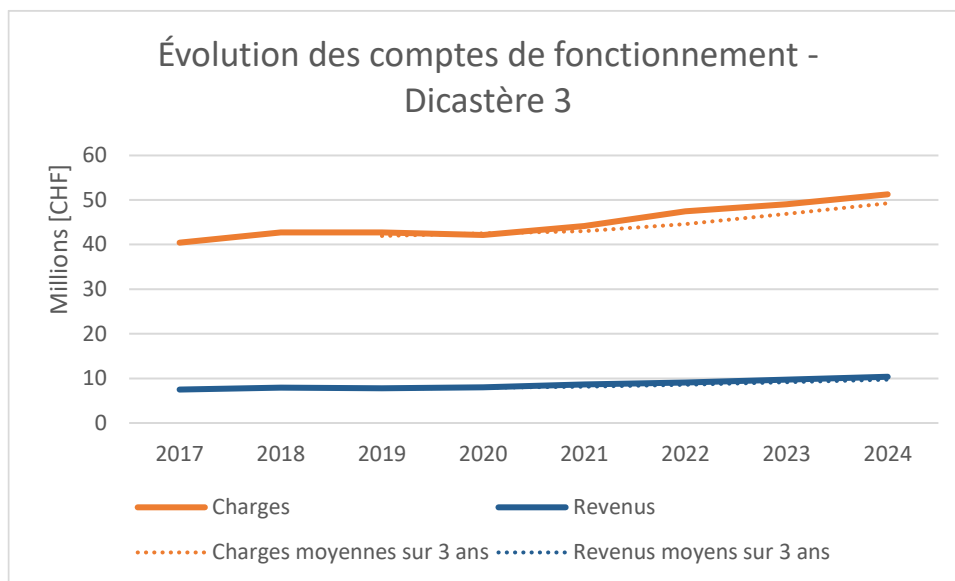


Figure 21: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 3

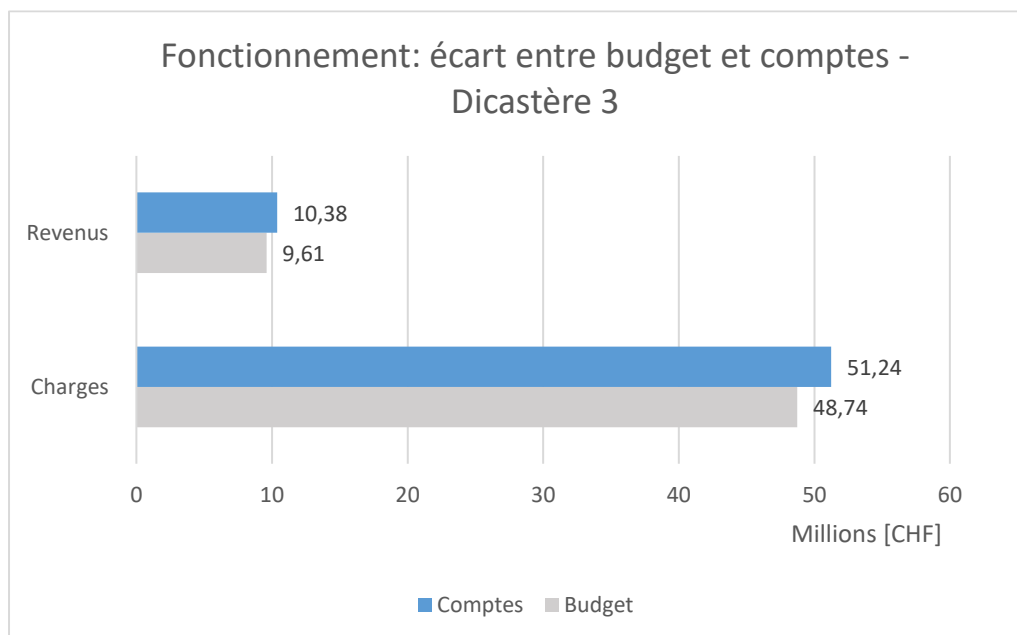


Figure 22: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 3

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>300.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>95</b>

**Question 13: Bibliothèque de Bramois**

Pourquoi le budget n'a-t-il pas été utilisé ? Quelles sont les perspectives de cette bibliothèque ?

**Réponse**

Suite à la décision d'une collaboration plus rapprochée entre la bibliothèque de Bramois et la Médiathèque Valais Sion, il a été décidé que les achats effectués par la bibliothèque de Bramois (subventions permettant l'achat de livres et de documents) ne figurent plus sous la rubrique 300.3636, mais soient enregistrés sous la rubrique 307.3102. Les montants figurant au budget ont donc quand même été attribués et utilisés par la bibliothèque de Bramois.

Les perspectives de la bibliothèque de Bramois, après le départ de personnes ayant porté le projet et la nouvelle intégration d'une personne de la profession travaillant également pour la Médiathèque Valais Sion, sont réjouissantes. Une prestation intéressante et enrichissante pourra donc être offerte par cette association aux élèves et aux adultes de Bramois pour les années à venir.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.3101</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>104</b>

**Question 14: Protections hygiéniques gratuites**

L'amendement concernant les protections hygiéniques gratuites dans les centres scolaires accepté par le Conseil Général lors des budgets 2024 a-t-il été mis en œuvre ? A-t-on un retour ?

**Réponse**

A ce jour, nous n'avons pas d'indications précises quant à la mise en place de distributeurs de protections hygiéniques qui devraient être mis à disposition gratuitement dans tous les établissements du secondaire I et II du canton. Une fois en possession d'informations détaillées, la direction des écoles va étudier la situation pour ses classes du primaire. Quant aux CO de Sion, ils devront traiter cette thématique dans le cadre de l'association des communes.

**Commentaire de la COGEST**

La COGEST prend acte du fait qu'à ce jour, aucune mesure concrète n'a encore été engagée au niveau communal concernant la mise à disposition gratuite de protections hygiéniques. Elle souligne l'importance de suivre de près l'évolution de ce dossier, notamment en coordination avec les établissements concernés et les autres communes via les instances appropriées, afin d'assurer une équité de traitement pour l'ensemble des élèves, y compris au niveau primaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.3150</b>	<b>Entretien de meubles et d'appareils de bureau</b>	<b>104</b>

**Question 15: Réparation et remplacement de matériel de salle de gymnastique**

Y a-t-il un contrat d'inspection et d'entretien du matériel des salles de gymnastique ? Comment explique-t-on le dépassement de budget ? Quelle est la politique de renouvellement du matériel de gymnastique ?

**Réponse**

Toutes nos salles de gymnastique sont équipées, inspectées et contrôlées par une entreprise spécialisée, plus spécifiquement Alder&Eisenhut, qui effectue annuellement une révision complète afin d'éviter des accidents.

En fonction de leurs rapports et conclusions, nous devons alors procéder à divers remplacements d'engins afin de ne pas mettre en danger les utilisateurs, c'est-à-dire nos élèves ou les autres usagers des salles de gymnastique.

Pour 2024, nous avons dû procéder à des changements d'engins plus importants que prévus lors de l'établissement du budget, suite à des nouvelles normes entrées en vigueur entre-temps. Il s'agit avant tout des barres fixes qui ne répondaient plus aux nouvelles normes sécuritaires ainsi qu'à des réparations supplémentaires sur les installations des salles de gymnastique.

Concernant le renouvellement du matériel, l'entreprise Alder&Eisenhut nous conseille et, le cas échéant, nous livre le matériel spécifique. En ce qui concerne le petit matériel (ballons, tapis, etc.), nos maîtres d'éducation physique effectuent les contrôles, tiennent à jour leurs listes et nous signalent les besoins concernant d'éventuels changements. Il est à rappeler que beaucoup de sociétés sont propriétaires de leur propre matériel qui est stocké dans leurs armoires fermées à clé.

**Commentaire de la COGEST**

La COGEST prend note du rôle central joué par l'entreprise Alder&Eisenhut dans l'inspection, la formulation de recommandations et la fourniture du matériel pour les salles de gymnastique. Elle souhaite toutefois souligner l'importance de garantir une séparation claire entre l'évaluation des besoins et la vente d'équipements, afin d'assurer une gestion indépendante et pleinement transparente des remplacements.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>105</b>

**Question 16: Location d'infrastructures scolaires par le canton**

Quel est le détail des différents loyers ? Quelle est l'évolution de ces loyers sur les 5 dernières années ?

**Réponse**

Voici l'évolution des loyers sur les cinq dernières années :

	<b>Loyer terrains bâtis, bien-fonds</b>	<b>Locations places de parc</b>	<b>Valeurs locatives</b>
<b>2020</b>	1'800'962.00 CHF	19'050.00 CHF	259'000.00 CHF
<b>2021</b>	1'801'122.00 CHF	46'200.00 CHF	289'600.00 CHF
<b>2022</b>	1'801'422.00 CHF	56'220.00 CHF	318'100.00 CHF
<b>2023</b>	1'800'762.00 CHF	49'170.00 CHF	371'800.00 CHF
<b>2024</b>	1'800'762'00 CHF	48.420.00 CHF	372'160.00 CHF

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>106</b>

**Question 17: Aide aux études artistiques**

Pourquoi le budget n'a-t-il pas été utilisé ? Qu'est-ce qui est entrepris pour la promotion de ces aides ?

**Réponse**

Depuis 2022, un montant de Fr. 20'000.- est prévu annuellement au budget, alors que les années précédentes, le montant porté au budget était de Fr. 55'000.-

En 2021, une réévaluation du dispositif d'aide aux études artistiques a permis de donner un cadre clair à l'octroi de ces subventions et d'en définir les conditions : les revenus nets imposables des parents doivent être inférieurs à Fr. 55'000.- et la fortune nette imposable doit être inférieure à Fr. 500'000.- (alignement avec les conditions d'aide octroyées par le Conservatoire). Cette mesure a permis de faciliter la mise en application de la loi cantonale sur la promotion de la culture et de se rapprocher de l'objectif cantonal de subventionnement de 20% des coûts de formation des écoles subventionnées par les communes.

Depuis 2023, les requérants peuvent postuler d'août à mars via un guichet en ligne. Il est difficile d'estimer le nombre de potentielles requêtes émanant de parents se trouvant dans cette fourchette de revenu imposable, sachant que les demandes peuvent être adressées jusqu'à l'âge de 25 ans.

Un premier tri s'opère via les critères d'attribution mentionnés ci-dessus, l'octroi des subventions est ensuite validé par la commission consultative de la culture et puis par le conseil municipal.

La promotion est réactivée depuis la 2ème moitié de 2024 avec l'arrivée d'une chargée de promotion et de projets, avec notamment la mise en ligne du site [www.culturesion.ch](http://www.culturesion.ch) depuis août 2024.

## Compte des investissements

Tableau 24: Détail des investissements du dicastère 3

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024- B 2024		Ecart C 2024- C 2023	
Dicastère 3	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	10 265 929,21	9 145 000,00	11 895 720,53	2 750 720,53	30,08	1 629 791,32	15,88
Recettes	2 951 866,00	3 330 000,00	4 781 118,60	1 451 118,60	43,58	1 829 252,60	61,97
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>7 314 063,21</b>	<b>5 815 000</b>	<b>7 114 601,93</b>	<b>1 299 601,93</b>	<b>22,35</b>	<b>- 199 461,28</b>	<b>-2,73</b>

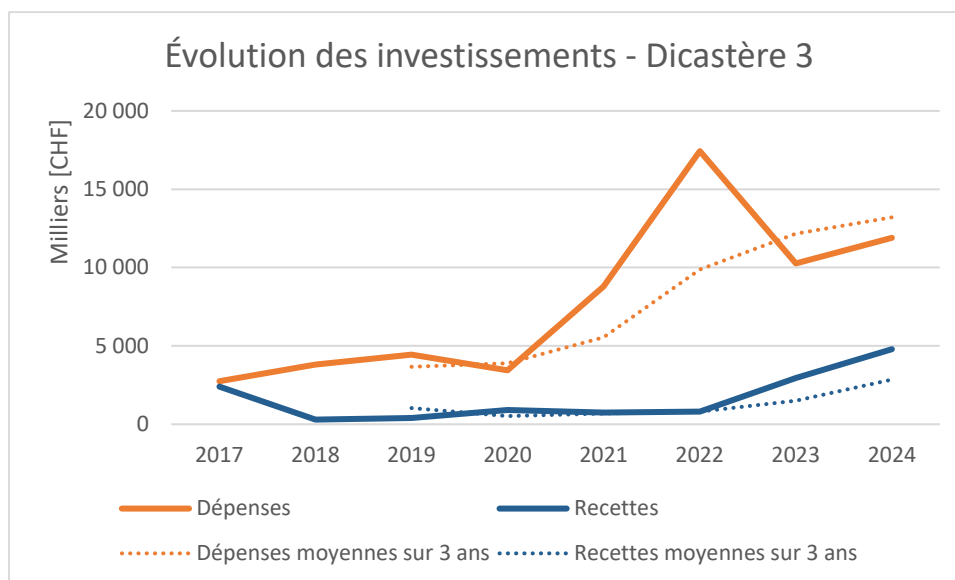


Figure 23: Évolution des investissements du dicastère 3

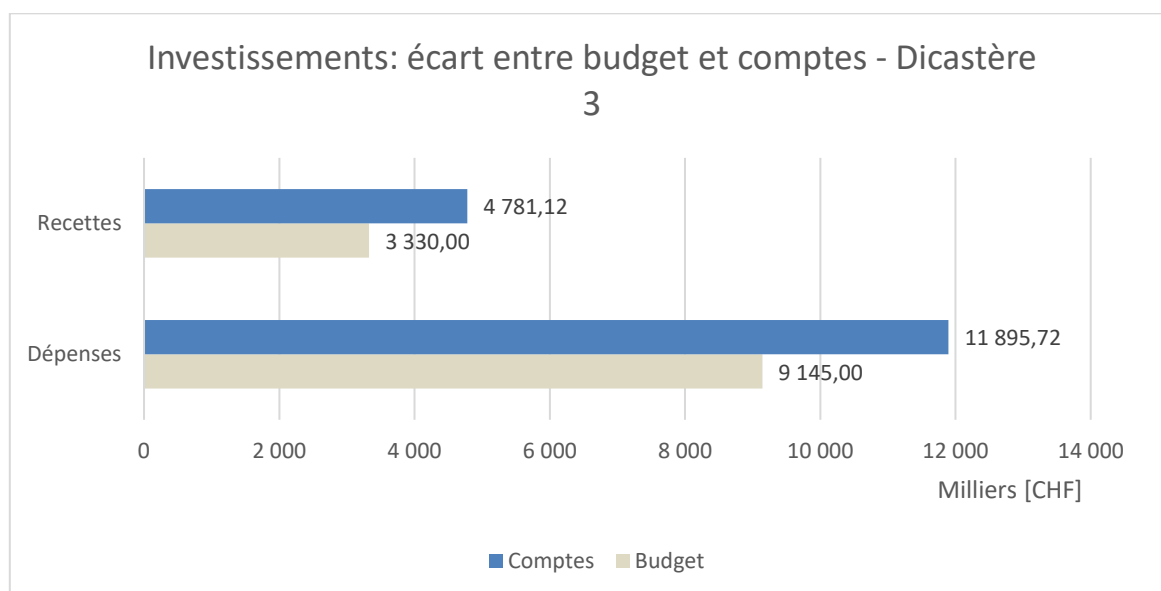


Figure 24: Écart entre comptes et budget d'investissements du dicastère 3

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>308.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>231</b>

**Question 18: Centre scolaire du Sacré-Cœur – amendement du Conseil Général**

L'amendement concernant les cours d'école du centre scolaire du Sacré-Cœur, accepté par le Conseil Général lors des budgets 2024, a-t-il été mis en œuvre ? (+ CHF 80'000)

**Réponse**

Vu la situation difficile et le manque de place à disposition actuellement dans le centre scolaire du Sacré-Cœur, toujours en fonction de l'important chantier du nouvel Hôtel de Ville, il n'est à ce jour pas possible d'ouvrir et d'accéder à un nouveau chantier dans ce périmètre sans mettre en danger les élèves, sans oublier une restriction encore plus importante des espaces extérieurs et une augmentation du bruit et des véhicules y circulant. Les travaux planifiés à l'intérieur des bâtiments scolaires ont cependant lieu comme prévu, et ce durant la période estivale.

Les divers travaux extérieurs seront cependant entrepris en parallèle des importants travaux prévus dans le cadre de l'aménagement extérieur du nouvel Hôtel de Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>308.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>231</b>

**Question 19: Centre scolaire de Champsec**

Une fois les dernières factures liées à l'agrandissement du centre scolaire réglées, quelle est l'estimation du montant restant sur le crédit d'engagement ? Quelle est la nature de ces factures ?

**Réponse**

Le message pour l'agrandissement du centre scolaire a été approuvé par le Conseil général le 25 février 2020. Ce dernier, établi en décembre 2019, se basait sur un devis général à CHF 20'366'632.- à +/- 10%. Bien que le crédit d'engagement intégrait cette marge de 10%, l'objectif financier a toujours été le montant arrêté, par les architectes, lors de l'établissement du devis général.

Au final, le coût total de l'agrandissement du centre scolaire de Champsec s'élève à CHF 20'232'894.-, soit CHF 133'738.- en dessous du devis général.

Nous nous plaignons à relever la qualité de l'ouvrage réalisé dans le respect du budget alloué. Ces infrastructures (salles de classe, salle de gymnastique double, espace d'accueil, UAPE, espaces extérieurs) répondent pleinement aux attentes des usagers et du quartier.

La Municipalité a également profité des nouvelles toitures disponibles pour y poser deux installations solaires photovoltaïques qui permettent de réduire les charges d'électricité de l'école de Champsec et de vendre au GRD le surplus d'électricité.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>320.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>232</b>

**Question 20: Pôle Musique – état des lieux du crédit d’engagement**

Le montant restant au crédit d’engagement suffira-t-il à payer les factures restantes ? Quelles seront les prochaines étapes du projet ? Quel est l’état des lieux financier général ? Quand va-t-on recevoir la participation financière du Canton ?

**Réponse**

En prévision de la fin des travaux de réalisation du Pôle Musique, les devis à jour sont les suivants :

A charge des collectivités publiques (Ville de Sion pour 67% et Canton pour 33%) :

Fr. 18'600'000.- comprenant :

Fr. 11'700'000.- : crédit d’engagement initial à +/- 15%, septembre 2020

Fr. 5'350'000.- : crédit complémentaire octroyé, juin 2023

Fr. 1'550'000.- : renchérissement IPC + taux TVA, période 2020-2024

Le crédit d’engagement total est ainsi respecté (Fr. 18'805'000.-)

A charge de l’Association Pôle Musique (financement indépendant) :

Fr. 8'800'000.- comprenant :

Fr. 4'100'000.- : subventions et sponsoring déjà octroyés à l’Association par des tiers

Fr. 4'700'000.- : travaux engagés, financement assuré par un prêt de la Ville de Sion

A charge et à compte de la Ville de Sion :

Fr. 1'300'000.- comprenant :

L’investissement pour la réalisation du restaurant (mise à jour des installations de cuisine de production, de ventilation et d’hygiène, des espaces de service, des espaces de stockage et de vestiaires-sanitaires pour l’exploitation). Il s’agit d’un projet indépendant, intégré aux locaux et à l’activité du Pôle Musique, selon décision du Conseil municipal du 6 mars 2025.

Cet investissement complémentaire est couvert par la location de ces locaux au Service de l’Action sociale du Canton du Valais, par son Office de l’asile, pour un montant d’env. Fr. 90'000.- Fr./annuellement.

Selon les éléments ci-dessus, les financements sont assurés jusqu’à la mise à disposition complète du site prévue à l’automne 2025 (Harmonie municipale et salle de représentation). La participation du Canton sera versée à la présentation du décompte final des travaux au deuxième semestre 2025.

## Dicastère 4 : Affaires sociales

### Compte de fonctionnement

Tableau 25: récapitulatif des comptes de fonctionnement du dicastère 4

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	33 235 569,28	34 551 000	36 079 339,92	1 528 339,92	4,42	2 843 770,64	8,56
Revenus	1 421 819,95	1 100 000	1 336 831,30	236 831,30	21,53	-84 988,65	-5,98
<b>Résultat</b>	<b>31 813 749,33</b>	<b>33 451 000</b>	<b>34 742 508,62</b>	<b>1 291 508,62</b>	<b>3,86</b>	<b>2 928 759,29</b>	<b>9,21</b>

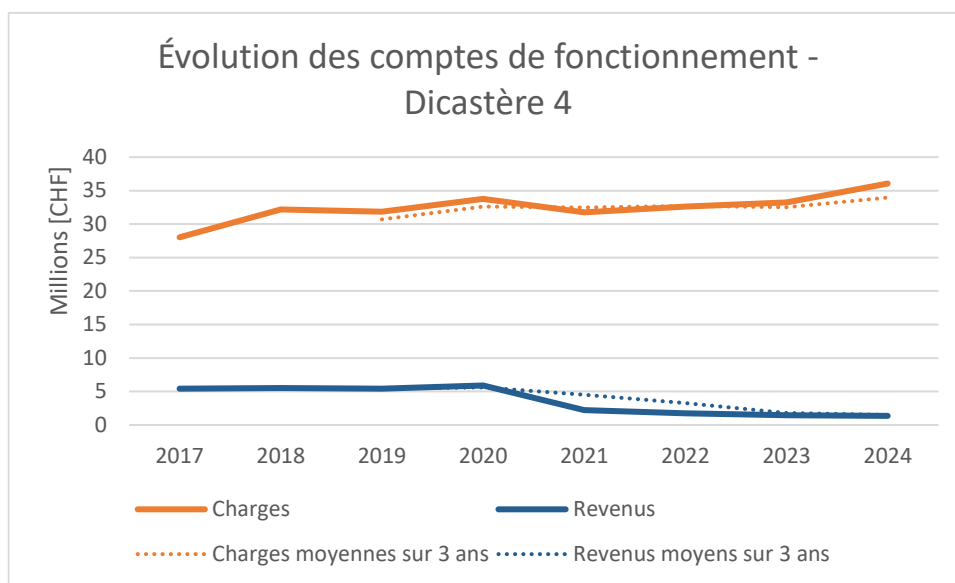


Figure 25: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 4

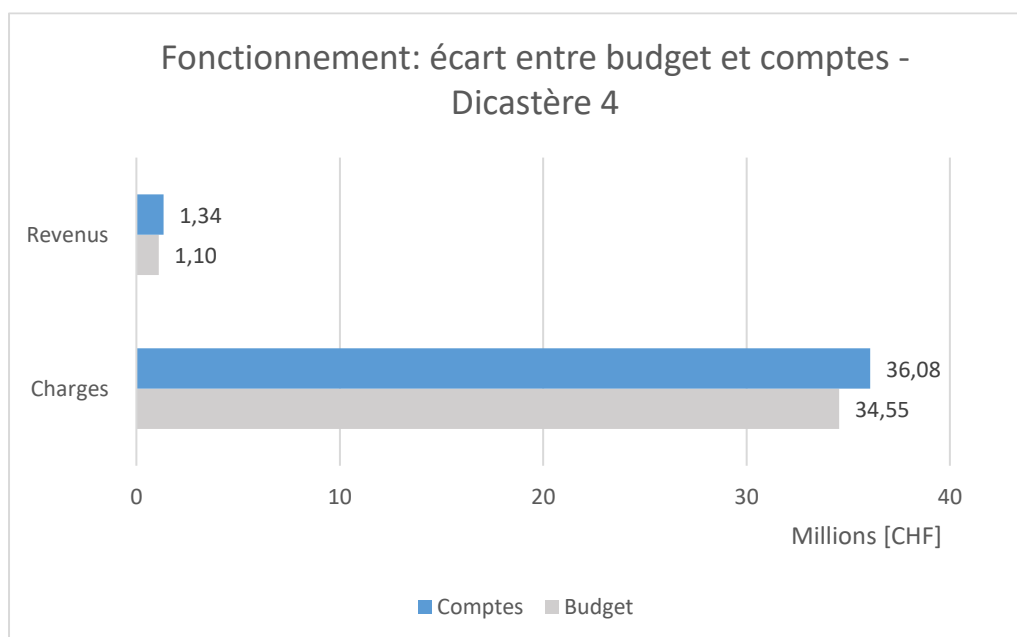


Figure 26: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 4

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>400.3199</b>	<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>117</b>

**Question 21: Célébration des nonagénaires**

Quel est le détail de cette rubrique ? Quel est le coût unitaire d'une célébration ?

**Réponse**

Chaque année, la municipalité de Sion rend hommage à ses habitants qui célèbrent leur 90<sup>ème</sup> anniversaire. Cette rubrique est consacrée aux cadeaux offerts à cette occasion. Un bouquet de fleurs ainsi qu'un montant de 500 francs en espèces leur sont remis le jour même de leur anniversaire. La remise de ces présents s'effectue généralement à domicile, en présence d'un représentant de la municipalité, dans un esprit de convivialité et de reconnaissance. En 2024, 114 nonagénaires ont fêté leur anniversaire. Parmi eux, 87 ont souhaité recevoir la visite des autorités locales, témoignant de l'attachement des habitants à ce geste symbolique et chaleureux. Les personnes ne souhaitant pas de visite reçoivent le montant par virement bancaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>404.3010</b>	<b>Traitements du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>122</b>

**Question 22: Délégué régional à l'intégration**

Quid du délégué régional à l'intégration des étrangers ? Le poste a disparu depuis 2023 et il n'est pas mentionné de changement dans les comptes.

**Réponse**

De 2014 à fin 2023, le poste de la déléguée régionale à l'intégration était rattaché à la Ville de Sion. Toutefois, à compter de 2024, les communes partenaires ont exprimé le souhait de modifier ce rattachement. Elles ont ainsi désigné la commune de Savièse comme nouvelle entité de référence pour ce poste. En conséquence, cette rubrique peut désormais être supprimée, le rattachement n'étant plus d'actualité.

## Compte des investissements

Tableau 26: Détail des investissements du dicastère 4

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 4	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	61 935,43	-	-	-	0,00	-61 935,43	-100,00
Recettes	-	-	-	-		-	
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>61 935,43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>- 61 935,43</b>	<b>-100,00</b>

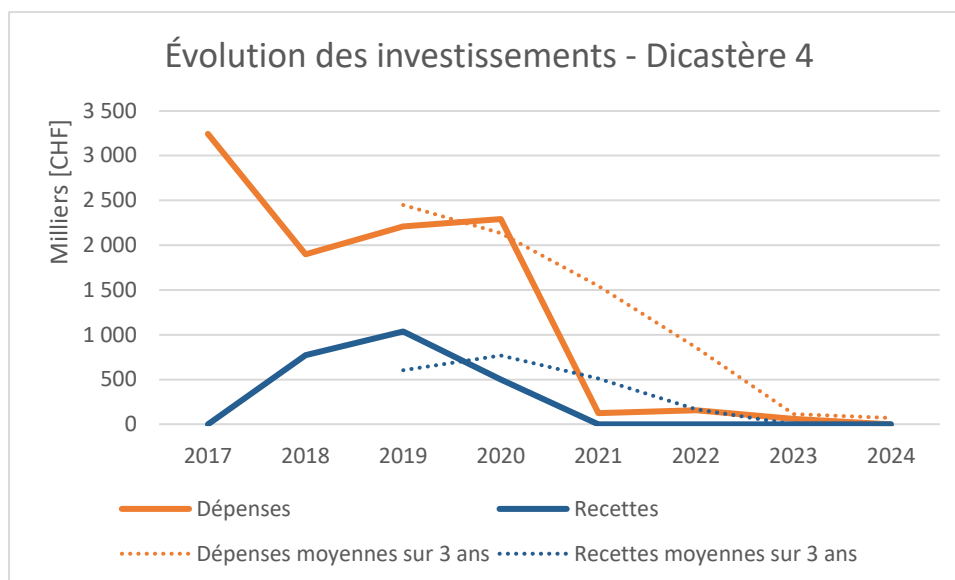


Figure 27: Évolution des investissements du dicastère 4

## Dicastère 5 : Sécurité publique

### Compte de fonctionnement

Tableau 27: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 5

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 5	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	14 310 035,36	13 745 000	14 750 375,20	1 005 375,20	7,31	440 339,84	3,08
Revenus	7 971 839,34	6 800 000	8 101 503,99	1 301 503,99	19,14	129 664,65	1,63
<b>Résultat</b>	<b>6 338 196,02</b>	<b>6 945 000</b>	<b>6 648 871,21</b>	<b>- 296 128,79</b>	<b>-4,26</b>	<b>310 675,19</b>	<b>4,90</b>

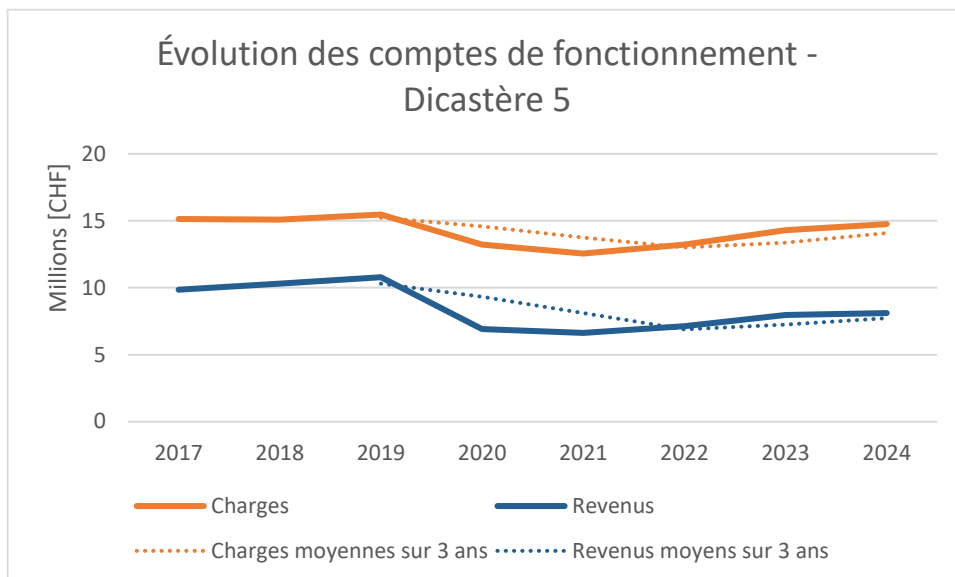


Figure 28: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 5

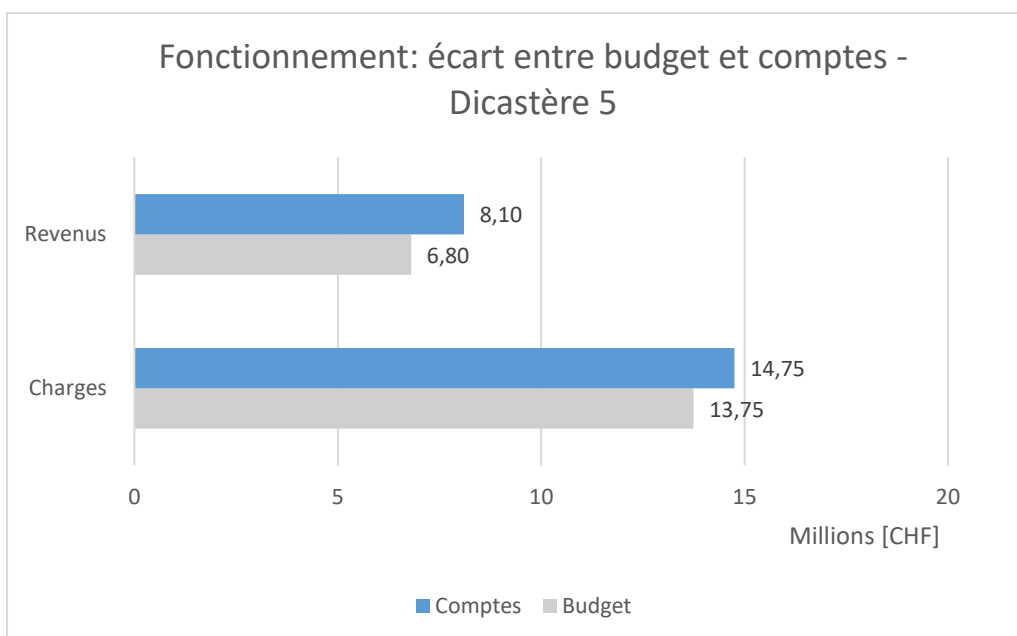


Figure 29: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 5

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.3130</b>	<b>Prestation de services de tiers</b>	<b>134</b>

### Question 23: Suivi des intempéries et participation du canton

Selon le CS 2024/14, l'État du Valais devra statuer sur sa participation aux différentes prestations de cette rubrique. Comment s'est positionnée la CoGeFos (Commission de gestion des fonds de secours) vis-à-vis de sa participation ?

### Réponse

Le CS en question ne concernait que les mesures P1 en lien avec ces événements dont l'entier des mesures (P1-P4) ont été transmises au canton du Valais de manière centralisée par le service des travaux publics, ce dernier étant concerné par les mesures les plus importantes (P2...). L'Etat du Valais n'a pas encore traité notre demande.

## Compte des investissements

Tableau 28: Détail des investissements du dicastère 5

Investissements	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Compte - 2024 [CHF]	Ecart C 2024- B 2024		Ecart C 2024- C 2023	
Dicastère 5				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	336 308,10	660 000,00	389 263,40	-270 736,60	-41,02	52 955,30	15,75
Recettes	140 000,00	200 000,00	-	-200 000,00	-100,00	-140 000,00	-100,00
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>196 308,10</b>	<b>460 000</b>	<b>389 263,40</b>	<b>70 736,60</b>	<b>-15,38</b>	<b>192 955,30</b>	<b>98,29</b>

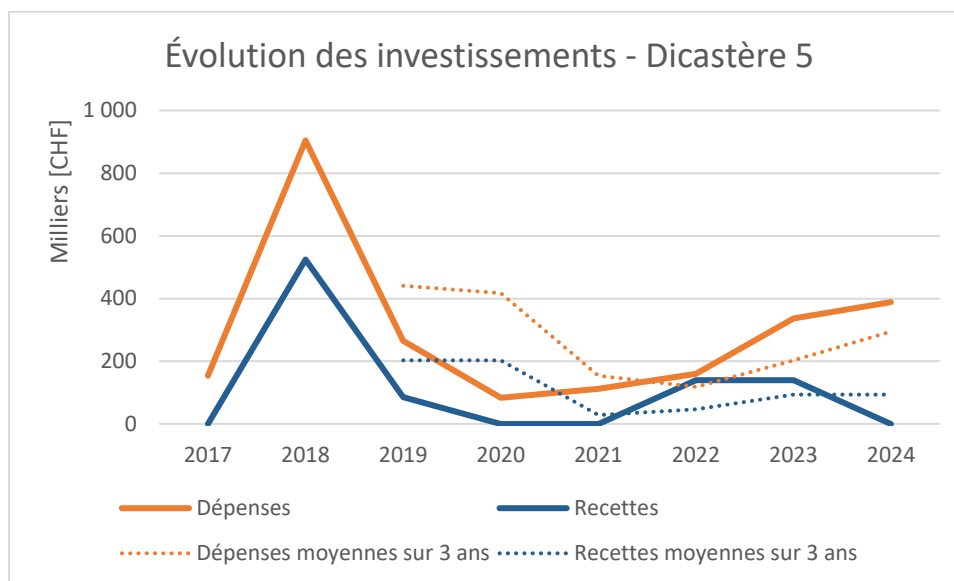


Figure 30: Évolution des investissements du dicastère 5

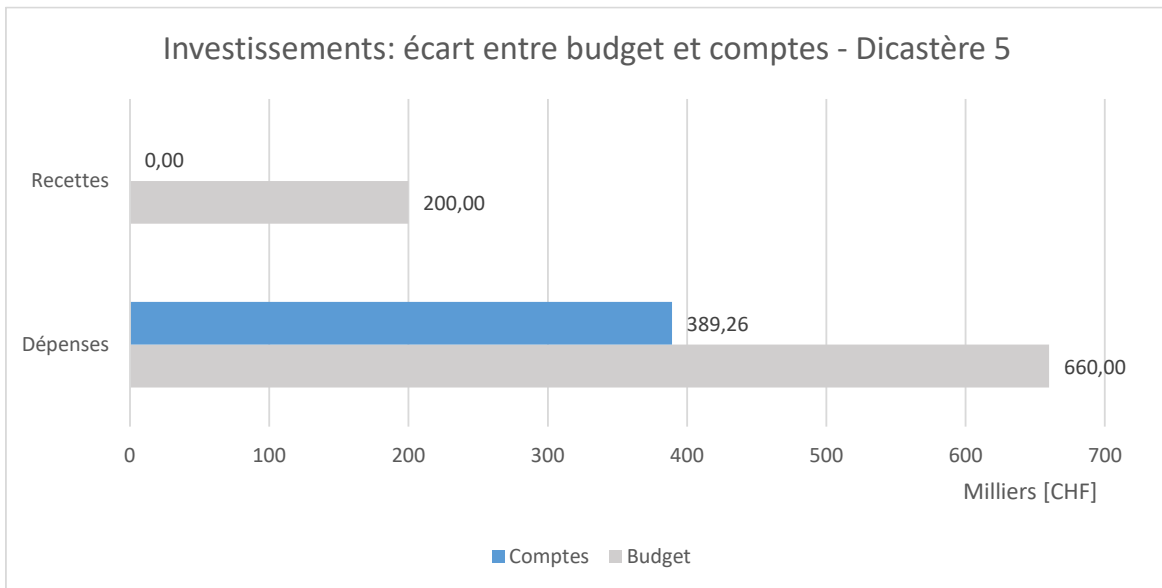


Figure 31: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 5

## Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

### Compte de fonctionnement

Tableau 29: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 6

Compte de résultats	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Compte - 2024 [CHF]	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 6				[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	48 370 981,88	47 920 000	51 088 179,00	3 168 179,00	6,61	2 717 197,12	5,62
Revenus	31 100 190,50	31 660 000	32 629 033,60	969 033,60	3,06	1 528 843,10	4,92
<b>Résultat</b>	<b>17 270 791,38</b>	<b>16 260 000</b>	<b>18 459 145,40</b>	<b>2 199 145,40</b>	<b>13,52</b>	<b>1 188 354,02</b>	<b>6,88</b>

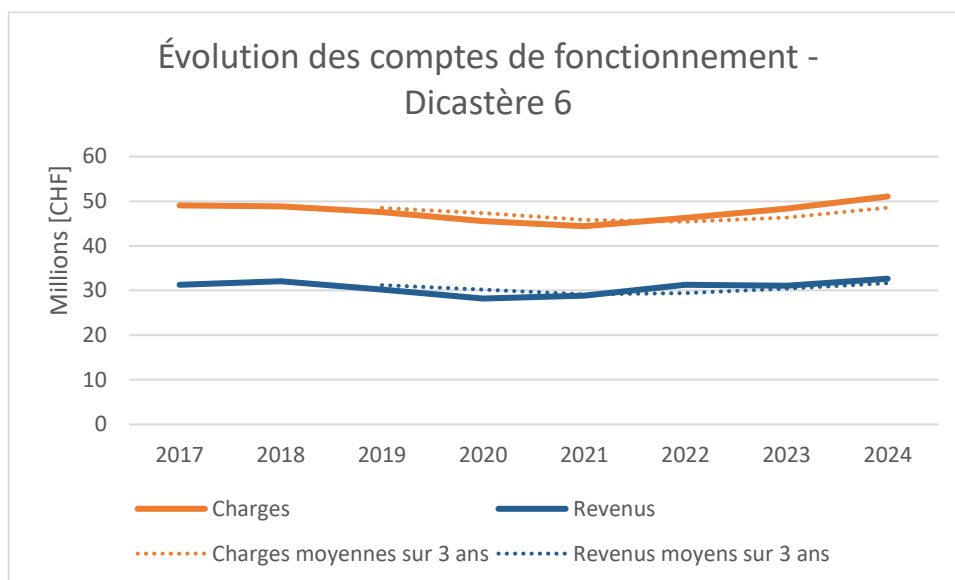


Figure 32: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 6

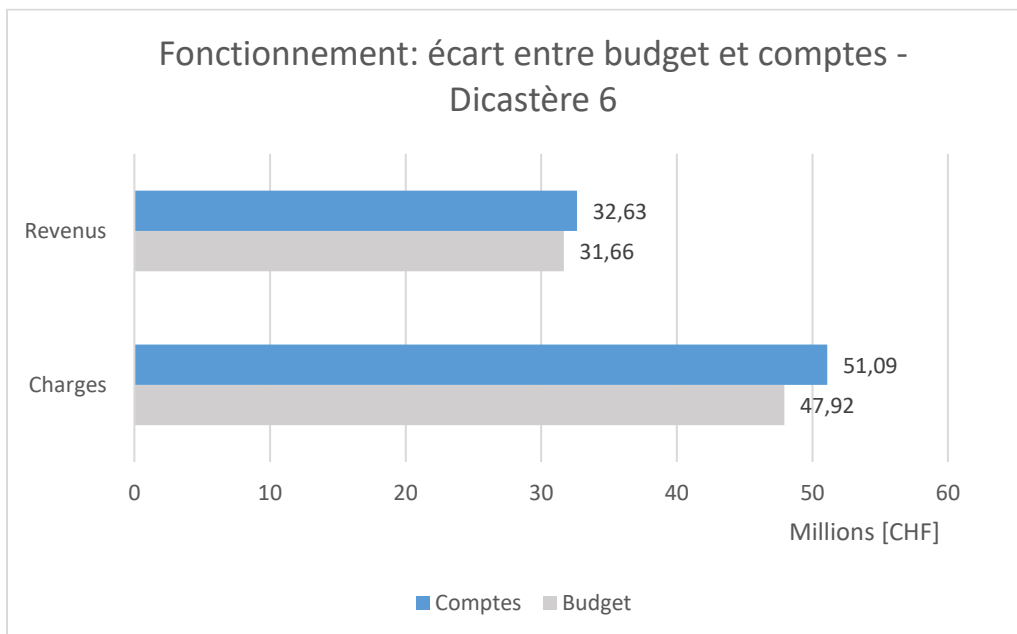


Figure 33: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 6

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>153</b>

**Question 24: Transport et traitement des eaux usées**

Quelle est la raison de cette baisse (- CHF 243'000) ?

**Réponse**

La baisse de CHF 243'000 n'est pas liée au transport et traitement des eaux usées. Les frais de transport étaient budgétisés à CHF 1'000.00.

Avant 2024, la section assainissement était composé de 5 personnes :

- le responsable et inspecteur de l'assainissement urbain ;
- le spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable ;
- la spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable ;
- un collaborateur technique ;
- une collaboratrice administrative.



2024 a été une année de grand changement dans l'organisation de la section assainissement urbain. La section a fonctionné en effectif réduit une partie de l'année. L'ensemble des collaborateurs de la section ont été impactés par ces changements :

- Départ du responsable et inspecteur de l'assainissement urbain, le 31 décembre 2023;
- Départ de la spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable, le 30 avril 2024;
- Départ du collaborateur technique, le 30 avril 2024 ;
- Promotion du spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable au poste de responsable et inspecteur de l'assainissement urbain, le 1er janvier 2024 ;
- Promotion de la collaboratrice administrative au poste d'adjointe administrative à l'assainissement urbain, le 1er septembre 2024 ;
- Arrivée du spécialiste environnement, le 1er avril 2024 ;
- Arrivée du spécialiste de l'évacuation des déchets, le 1er octobre 2024 ;
- Arrivée du collaborateur technique, le 1er octobre 2024.

Depuis 2024, la section assainissement urbain ne possède plus d'adjoint. Le poste de spécialiste de la gestion des déchets et adjointe du responsable a été remplacé par le poste de spécialiste de l'évacuation des déchets.

Le poste de spécialiste de l'évacuation des eaux des biens-fonds et adjoint du responsable est vacant.



La section a fonctionné en effectif réduit une partie de l'année ce qui n'a pas permis de concrétiser l'ensemble des projets prévus lors de l'élaboration du budget.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>155</b>

#### Question 25: Transport des déchets

Comment explique-t-on l'augmentation de la rubrique ? (+ CHF 297'000)

#### Réponse

Le point 13 du contrat de ramassage des déchets pour la Ville de Sion de 2012 stipule que « si la quantité de déchets augmente ou diminue de 10% ou plus par rapport aux quantités de base mentionnées ci-dessus, une adaptation du prix par tonne sera convenue d'entente entre le commettant et le mandataire ».

À la suite de l'introduction de la taxe au sac en 2018, le tonnage des ordures ménagères a baissé de plus de 40%, le tonnage des déchets verts a augmenté de 60% et le tonnage des papiers-cartons est quant à lui resté stable. L'entreprise Luginbühl a donc fait une demande d'adaptation des tarifs selon l'article 13 avec effet rétroactif depuis 2021 (les années 2018-2019-2020 restant à la charge de Luginbühl) sur la base d'un courrier daté du 9 octobre 2024.

Le rattrapage des années 2021 (CHF 91'132.-) 2022 (CHF 101'955.-) et 2023 (CHF 116'350) ont été imputés aux comptes 2024 et expliquent l'augmentation non prévue au budget des dépenses de la rubrique 608.3130.

#### Commentaire de la COGEST

La COGEST prend note de l'augmentation des charges imputées à l'exercice 2024 en lien avec l'adaptation tarifaire demandée par l'entreprise Luginbühl. Elle s'étonne toutefois du caractère rétroactif de cette demande, couvrant les exercices 2021 à 2023, et du fait que la Ville doive en assumer le remboursement sans que cette éventualité n'ait été anticipée.

En l'absence du contrat complet, il est difficile de se prononcer de manière définitive. Néanmoins, la situation soulève des questions quant à l'existence ou non d'un délai contractuel ou raisonnable pour formuler une telle demande d'adaptation tarifaire. La COGEST recommande d'examiner cet aspect contractuel de manière approfondie afin de clarifier les conditions encadrant de telles régularisations rétroactives.

### Compte des investissements

Tableau 30: Détail des investissements du dicastère 6

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024- B 2024		Ecart C 2024- C 2023	
	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	15 016 049,58	12 670 000,00	14 804 921,05	2 134 921,05	16,85	-211 128,53	-1,41
Recettes	4 265 758,90	2 255 000,00	1 542 851,63	-712 148,37	-31,58	-2 722 907,27	-63,83
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>10 750 290,68</b>	<b>10 415 000</b>	<b>13 262 069,42</b>	<b>2 847 069,42</b>	<b>27,34</b>	<b>2 511 778,74</b>	<b>23,36</b>

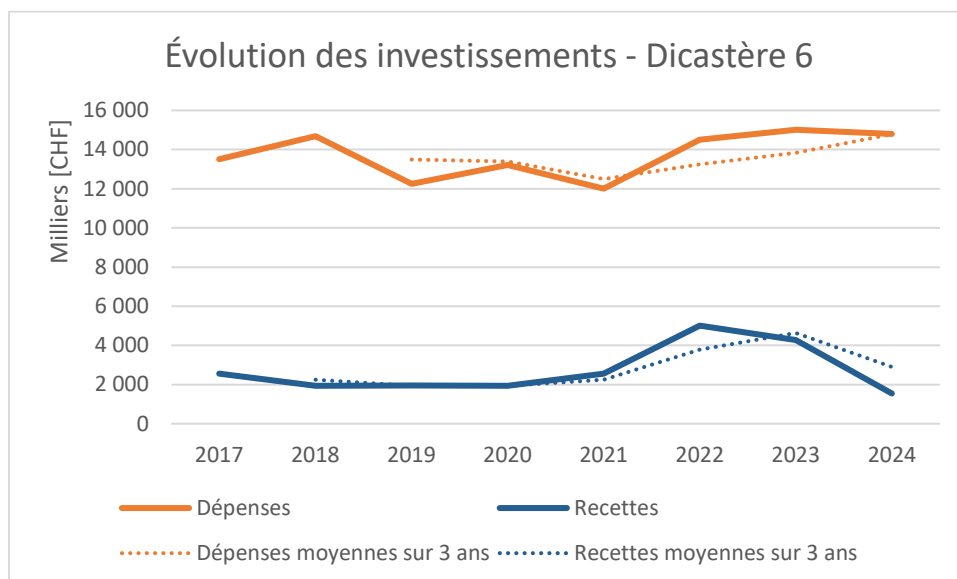


Figure 34: Évolution des investissements du dicastère 6

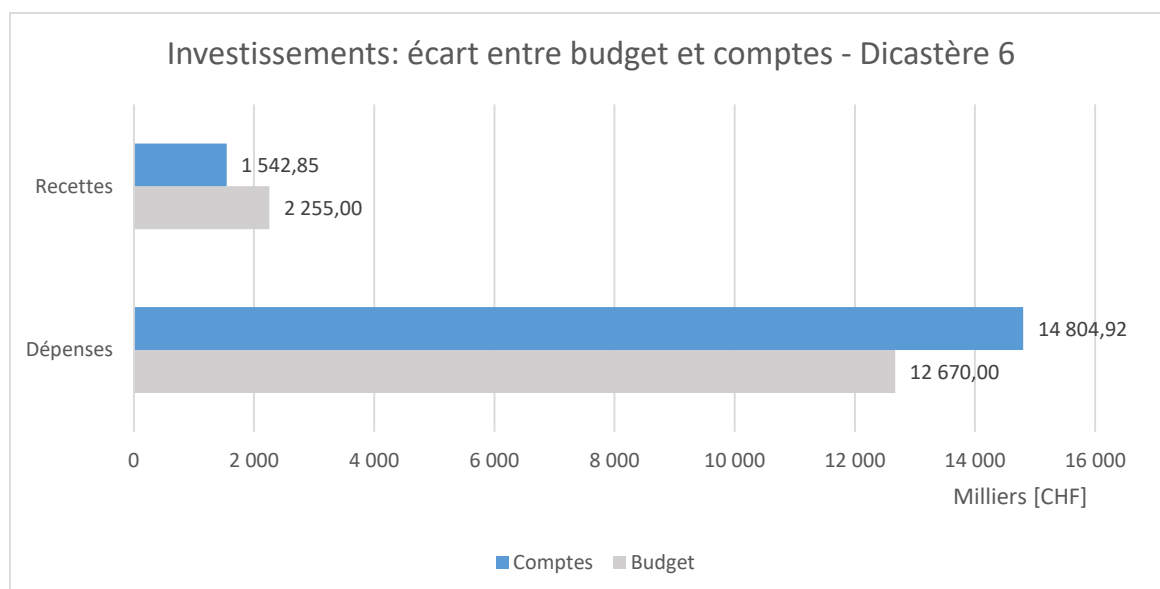


Figure 35: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 6

## Dicastère 7 : Bâtiments & Constructions

### Compte de fonctionnement

Tableau 31: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 7

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	7 325 315,34	7 350 000	8 123 230,43	773 230,43	10,52	797 915,09	10,89
Revenus	5 303 371,39	4 950 000	5 085 394,19	135 394,19	2,74	-217 977,20	-4,11
<b>Résultat</b>	<b>2 021 943,95</b>	<b>2 400 000</b>	<b>3 037 836,24</b>	<b>637 836,24</b>	<b>26,58</b>	<b>1 015 892,29</b>	<b>50,24</b>

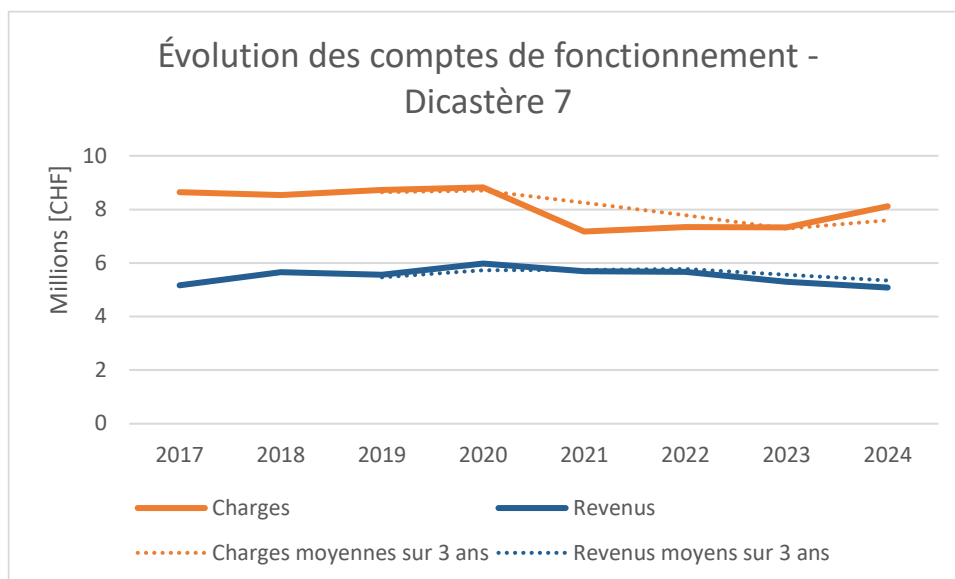


Figure 36: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 7

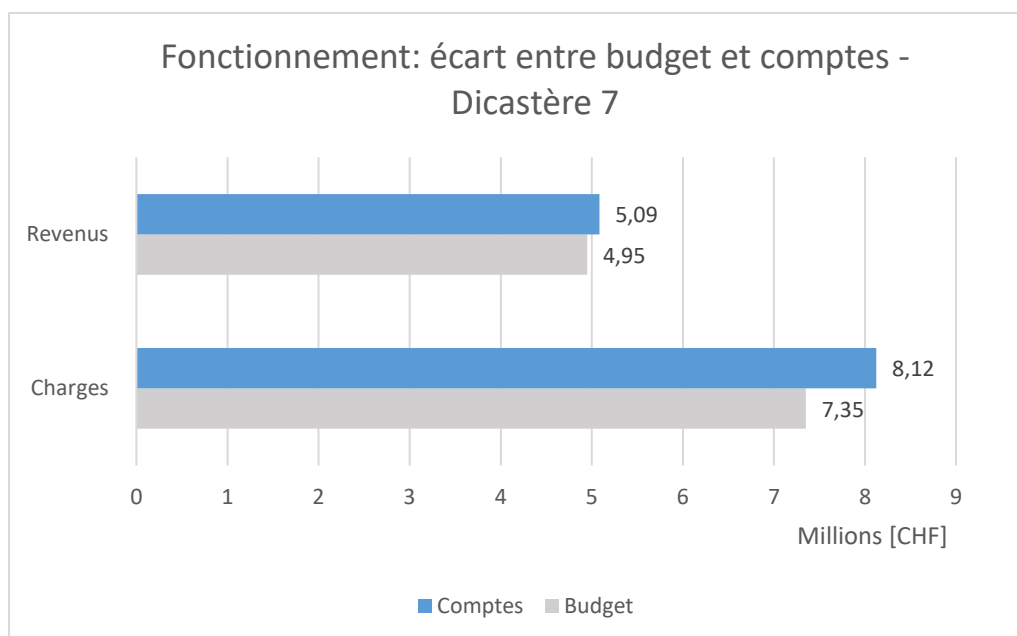


Figure 37: Écart entre le budget et les comptes de fonctionnement du dicastère 7

## Compte des investissements

Tableau 32: Détail du compte des investissements du dicastère 7

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024- B 2024		Ecart C 2024- C 2023	
Dicastère 7	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	2 379 498,24	5 850 000,00	5 979 829,88	129 829,88	2,22	3 600 331,64	151,31
Recettes	3 760 000,00	5 000 000,00	-	-5 000 000,00	-100,00	-3 760 000,00	
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>- 1 380 501,76</b>	<b>850 000</b>	<b>5 979 829,88</b>	<b>5 129 829,88</b>	<b>603,51</b>	<b>7 360 331,64</b>	<b>-533,16</b>

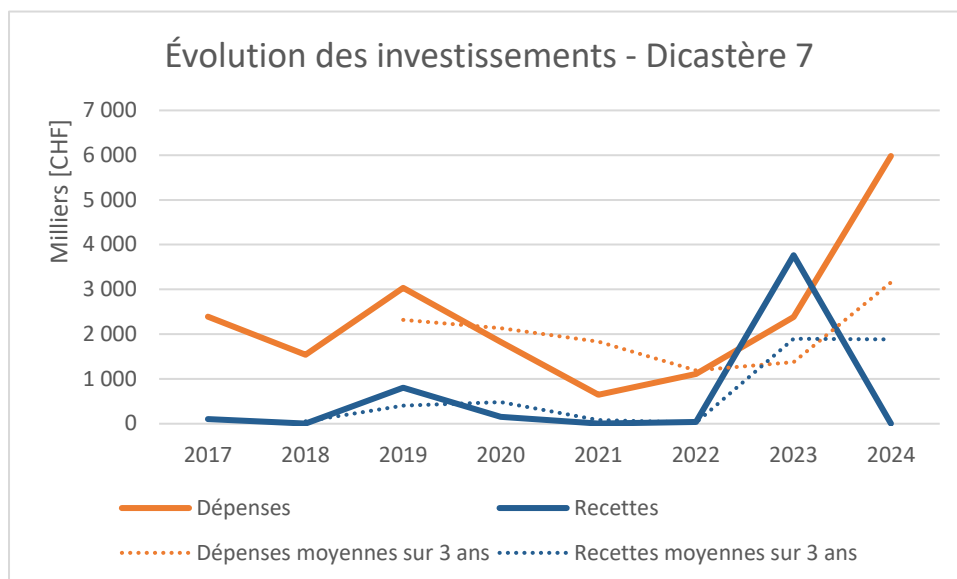


Figure 38: Évolution des investissements du dicastère 7

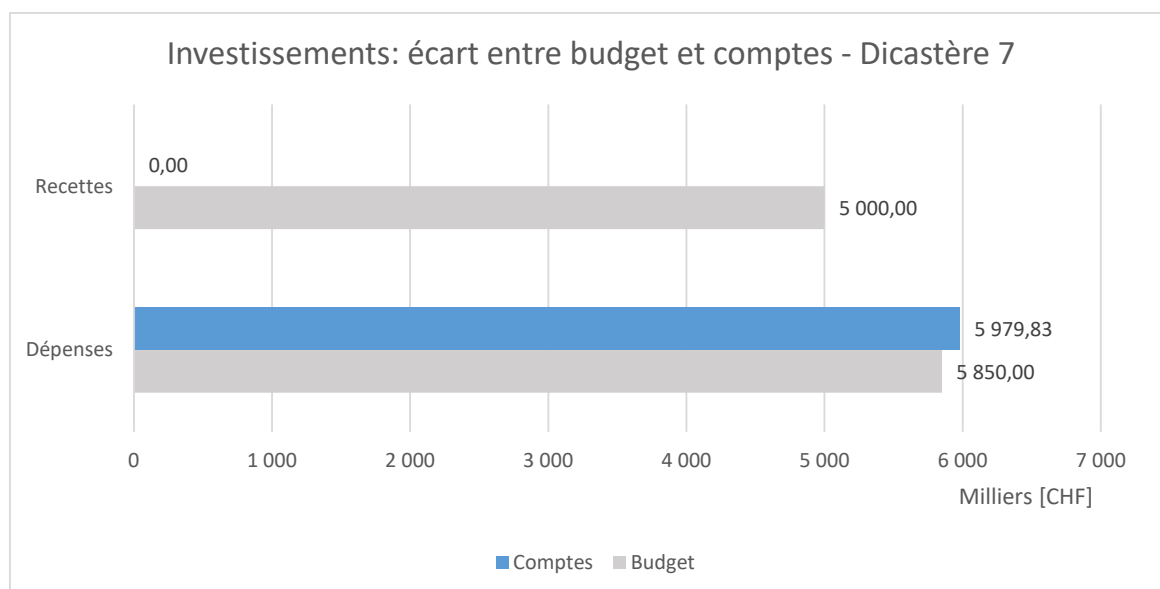


Figure 39: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 7

## Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

### Compte de résultats

Tableau 33: Détail des comptes de fonctionnement du dicastère 8

Compte de résultats	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Compte - 2024 [CHF]	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	32 773 770,11	34 015 000	34 882 334,92	867 334,92	2,55	2 108 564,81	6,43
Revenus	16 299 242,26	16 550 000	18 677 698,61	2 127 698,61	12,86	2 378 456,35	14,59
<b>Résultat</b>	<b>16 474 527,85</b>	<b>17 465 000</b>	<b>16 204 636,31</b>	<b>- 1 260 363,69</b>	<b>-7,22</b>	<b>- 269 891,54</b>	<b>-1,64</b>

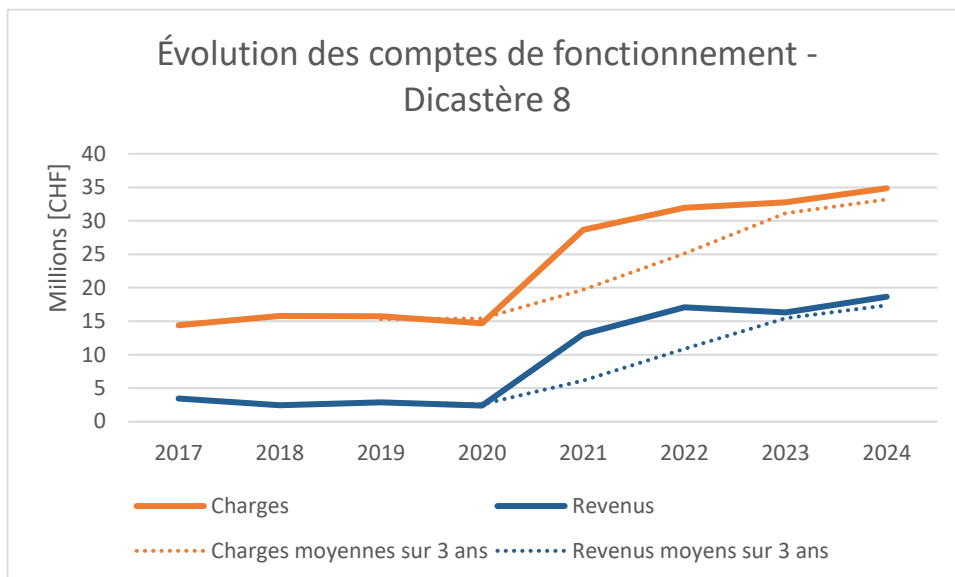


Figure 40: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 8

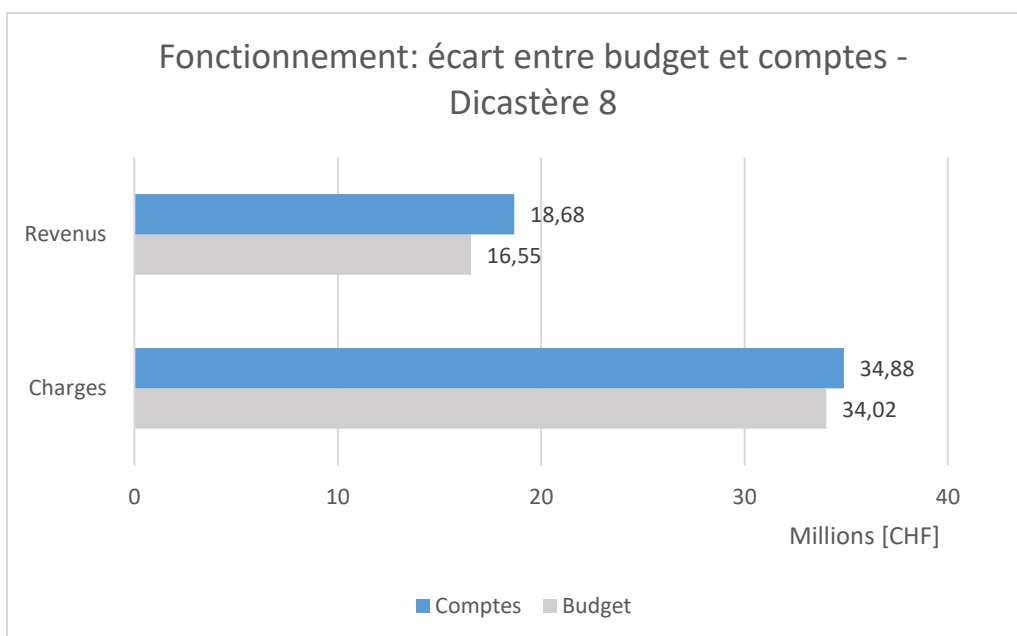


Figure 41: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 8

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>187</b>

**Question 26: ValaisRoule**

Pourquoi les subventions à ValaisRoule sont-elles si basses ?

**Réponse**

L'entité ValaisRoule n'existe plus et a été dissoute. La Ville de Sion subventionne le système VéloSpot mis en place à l'échelle de l'AggloValaisCentral à travers un montant annuel. Le reliquat de Frs. 2'000 au compte 2024 concerne une contribution au rachat des vélos ValaisRoule dans le cadre du projet DéfiVélo soutenu par le Canton du Valais, Sion, Sierre et Martigny.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>860.3133</b>	<b>Prestations informatiques</b>	<b>189</b>

**Question 27: Prestations informatiques liées à l'aéroport.**

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation des coûts ? Quel est le détail de ces prestations ?

**Réponse**

Situation initiale

Le logiciel actuellement utilisé par l'Aéroport de Sion, dénommé AERO, est une application propriétaire développée en 2003, avec une mise à jour partielle (intégration d'un site web) en 2012. Ce système présente une instabilité notable et un manque de flexibilité, illustrés notamment par les éléments suivants :

- Impossibilité de traiter les volumes en litres avec des décimales, la mise à jour requise ayant été estimée à CHF 16'000.–, ce qui a empêché la numérisation complète de certaines opérations d'avitaillement ;
- Modification des tarifs uniquement réalisable par le programmeur d'origine, ceux-ci étant codés en dur, impliquant des frais supplémentaires à chaque ajustement ;
- En 2024, d'importantes lacunes dans les statistiques ont été constatées, nécessitant une reprise manuelle intégrale des données ;
- Absence d'intégration automatique des plans de vol IFR/VFR ainsi que des avis de vol ;
- Dans le cadre de l'audit en cybersécurité, il a été révélé que le développement du logiciel avait été sous-traité à l'étranger, sans contrôle effectif par la société officiellement mandatée ; par ailleurs, la maintenance et le support reposaient exclusivement sur une seule personne, générant un risque élevé en matière de continuité de service.

Constats généraux en matière de gestion informatique

L'analyse globale du système d'information a mis en évidence les points suivants :

- Redondance des données et saisies manuelles multiples, augmentant significativement le risque d'erreurs ;
- Numérisation partielle et incomplète des processus, notamment l'avitaillement, encore géré manuellement à l'aide de bordereaux papier ;
- Utilisation d'un sabot pour cartes de crédit devenu obsolète dès 2024, les nouvelles cartes n'étant plus compatibles avec ce système.

#### Décision de migration

Face à ces insuffisances majeures, tant du point de vue opérationnel que sécuritaire, il est apparu impératif de migrer vers une nouvelle plateforme logicielle, capable de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité, de fiabilité et de qualité de service à la clientèle.

#### Nouvelles solutions mises en place

##### 1. SKYPORT

Un système spécialisé dans la gestion des opérations aéroportuaires, utilisé par plus de 800 aéroports dans le monde, dont celui de Berne. Son intégration a nécessité certaines adaptations spécifiques, notamment :

- L'édition de strips pour la tour de contrôle ;
- L'intégration automatisée des vols IFR ainsi que de nos avis de vol.

##### 2. Odoo

Pour la gestion de la facturation, le choix s'est porté sur le système Odoo, solution modulaire et évolutive. Son intégration, notamment les interfaces avec le système financier GEFI, représente un investissement conséquent.

##### 3. Intégration de l'avitaillement

L'ensemble des processus liés à l'avitaillement sera intégré dans le nouveau système. L'achèvement complet de cette étape est prévu pour début 2026.

#### État d'avancement des travaux

- SKYPORT : En exploitation complète, bien que certaines adaptations mineures restent en cours.
- Odoo : Développement toujours en cours, avec une finalisation prévue pour novembre 2025.
- Avitaillement : Intégration en cours, finalisation prévue au premier trimestre 2026.

## Compte des investissements

Tableau 34: Détail du compte d'investissements du dicastère 8

Investissements	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 8	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Dépenses	5 307 213,26	6 780 000,00	8 715 640,49	1 935 640,49	28,55	3 408 427,23	64,22
Recettes	72 657,00	640 000,00	597 500,00	-42 500,00	-6,64	524 843,00	722,36
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>5 234 556,26</b>	<b>6 140 000</b>	<b>8 118 140,49</b>	<b>1 978 140,49</b>	<b>32,22</b>	<b>2 883 584,23</b>	<b>55,09</b>

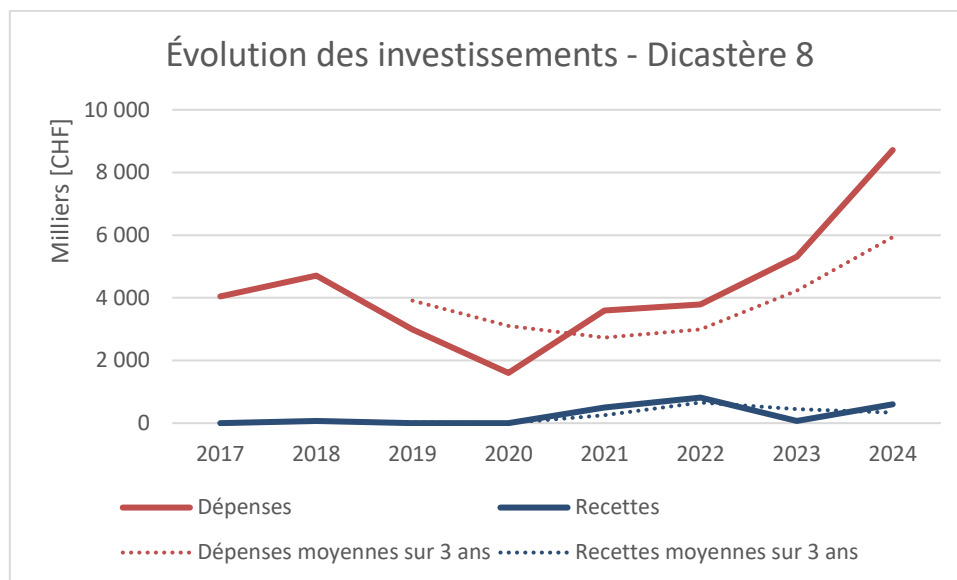


Figure 42: Évolution des investissements du dicastère 8

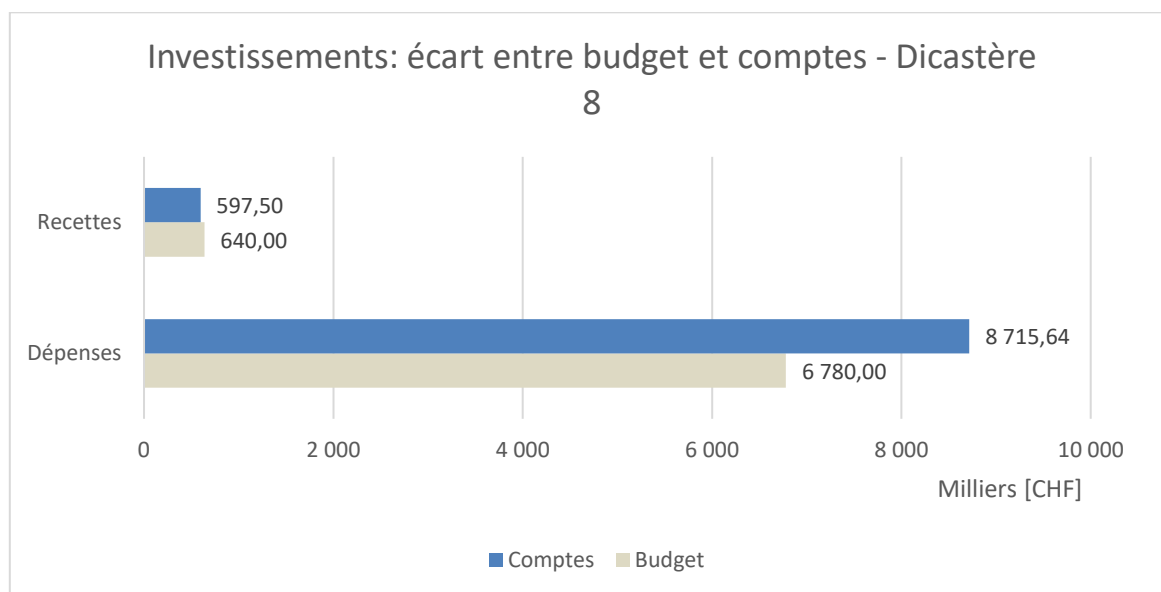


Figure 43: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 8

## Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

### Compte de fonctionnement

Tableau 35: Détail du compte de fonctionnement du dicastère 9

Compte de résultats	Compte - 2023	Budget - 2024	Compte - 2024	Ecart C 2024 - B 2024		Ecart C 2024 - C 2023	
Dicastère 9	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[CHF]	[%]	[CHF]	[%]
Charges	13 198 328,03	13 313 000	13 529 948,33	216 948,33	1,63	331 620,30	2,51
Revenus	2 052 828,44	1 935 000	2 140 975,89	205 975,89	10,64	88 147,45	4,29
<b>Résultat</b>	<b>11 145 499,59</b>	<b>11 378 000</b>	<b>11 388 972,44</b>	<b>10 972,44</b>	<b>0,10</b>	<b>243 472,85</b>	<b>2,18</b>

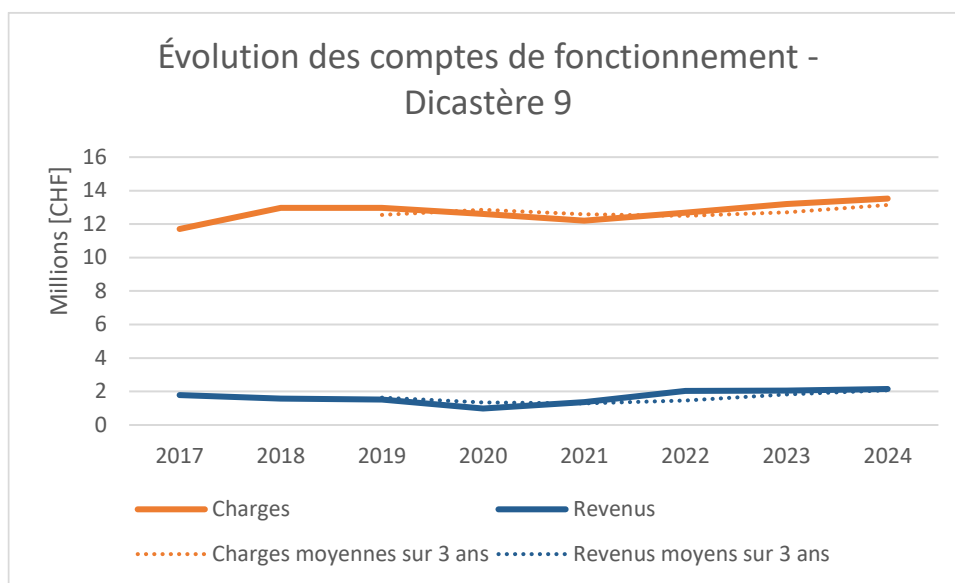


Figure 44: Évolution des comptes de fonctionnement du dicastère 9

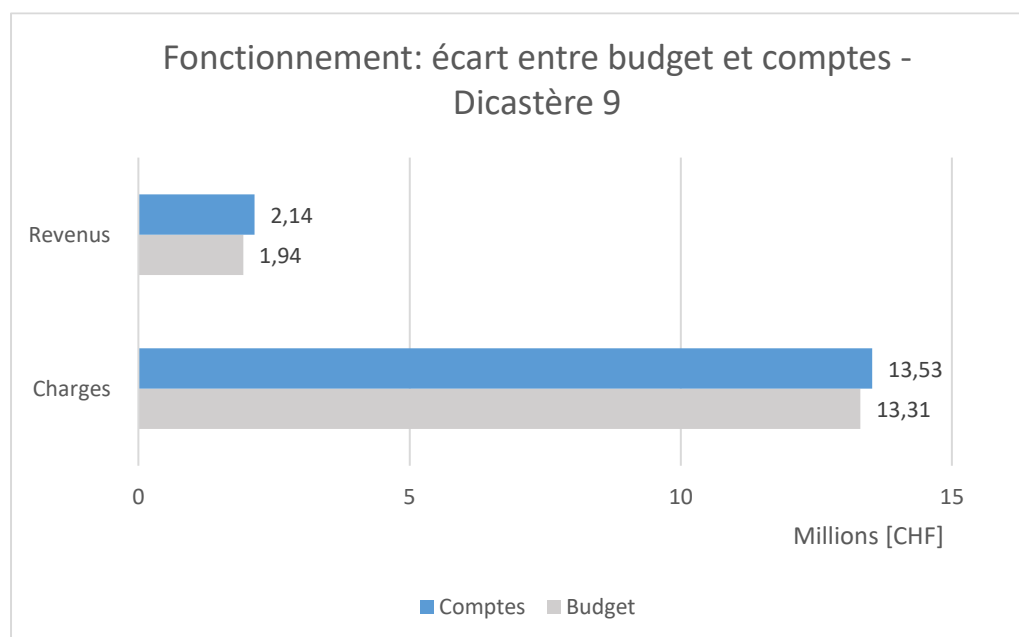


Figure 45: Écart entre budget et comptes de fonctionnement du dicastère 9

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>900.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>200</b>

**Question 28: Subventions casuelles**

Quel est le détail des subventions casuelles ? (+ CHF 29'500)

**Réponse**

Les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre, de cas en cas, à l'actualité des besoins/l'opportunité des moyens des organismes et des organisateurs. Le nombre d'entités sports à qui la Ville octroie une subvention est donc variable d'année en année, de l'ordre de 30 à 35 certaines années. Le nombre de bénéficiaires finaux se compte par plusieurs centaines voire milliers. Selon la nature de la demande, qu'ils soient sportifs, jeunes ou parents, il peut en effet s'agir de membres d'un club ou d'une association, de participants ou spectateurs d'une manifestation, d'utilisateurs d'une infrastructure nouvelle ou rénovée, de bénéficiaires d'une offre ou d'une formation.

Comme son nom l'indique, il s'agit de « casuelles » projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget et destinées à rester agiles à l'égard des bénéficiaires et de leurs actualités/activités/besoins immédiats qu'il est impossible de prévoir à l'avance avec exactitude, tant au niveau de l'activité que du montant final.

Quelques exemples en 2024 : participation à la réfection de l'éclairage des courts de tennis et des surfaces de jeu extérieures du TC Valère ; soutien au Cyclocross du Cyclophile sédunois ; Fête fédérale des lutteurs et lutteuses espoirs ; Tournoi international ITF de tennis ; Tournoi international de tennis en fauteuil roulant ; Coupes du monde FIS de snowboardcross, skicross et paralympic ; Association Valais Triathlon Festival ; Contribution à la réfection d'un dojo de karaté et diverses autres manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires de clubs sportifs ou autres aides à de l'achat de matériels spécifiques de leurs activités sportives ; etc.

A noter que ces subventions sont de la compétence du Dicastère Sports, Jeunesse et Loisirs jusqu'à Fr. 10'000.-, au-delà, de la compétence du Conseil municipal.

Chaque demande doit être adressée à l'Hôtel de Ville ou au Service afin d'être analysée sur la base d'un dossier complet comportant notamment, budget, comptes, bilan et statuts de l'association ainsi que le montant souhaité.

Quant aux critères, les montants sont octroyés à des sociétés/clubs de la commune ou des manifestations/animations/offres/etc. qui se tiennent sur tout ou en partie sur le sol sédunois, sur la base de critères précis définis par le Dicastère des Sports, Jeunesse et Loisirs, par exemples : l'impact sur la formation des jeunes, le développement possible du sport ou du club en question, l'image de la ville, les retombées économiques et touristiques estimées, etc...

Ledit dicastère se réunit au gré du rythme et des volumes de demandes lui parvenant.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>906.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>207</b>

**Question 29: Prix de la jeunesse**

Pourquoi n'a-t-il pas été augmenté, allant à l'encontre de l'amendement au budget 2024 du Conseil Général ?

**Réponse**

Les montants y relatifs versés au premier trimestre 2024 l'ont été pour les Prix d'encouragement à la jeunesse de l'année écoulée (soit 2023) car selon le processus usuel, la décision du conseil municipal du 30.11.2023 et le règlement d'attribution étaient antérieurs à la décision d'amendement. L'augmentation n'a pu être intégrée qu'à partir des Prix 2024 (versés en 2025) puisque la cérémonie de remise a lieu traditionnellement dans le premier trimestre de l'année suivante.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>906.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>207</b>

**Question 30: Subventions casuelles**

Quel est le détail des subventions casuelles ? (+ CHF 15'000)

**Réponse**

Projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget, les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre de cas en cas à l'actualité des besoins formulés par des associations jeunesse sédunoises bénévoles porteuses de projets ou offres d'intérêt général sur le territoire communal. Le détail des soutiens attribués en 2024, sur la base d'analyses de dossiers complets comprenant budget, comptes, bilan et statuts des entités qui en ont fait la demande ont notamment servi à : la mise en place d'une saison d'événements destinés aux skateurs et tottinetteurs sédunois-e-s, l'organisation de « jeux européens » de Capoeira, la mise en place d'un événement participatif à l'Archipel, l'organisation de 6 spectacles pour enfants, la réalisation d'événements cinématographiques pour les jeunes de 14 à 20 ans, l'aide au développement d'une Jeunesse de Sion, etc.

## Compte des investissements

Tableau 36: Détail des investissements du dicastère 9

Investissements	Compte - 2023 [CHF]	Budget - 2024 [CHF]	Compte - 2024 [CHF]	Ecart C 2024- B 2024 [CHF] [%]		Ecart C 2024- C 2023 [CHF] [%]	
Dépenses	3 270 740,61	2 350 000,00	3 084 384,44	734 384,44	31,25	-186 356,17	-5,70
Recettes	315 000,00	-	95 122,40	95 122,40	0,00	-219 877,60	-69,80
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>2 955 740,61</b>	<b>2 350 000</b>	<b>2 989 262,04</b>	<b>639 262,04</b>	<b>27,20</b>	<b>33 521,43</b>	<b>1,13</b>

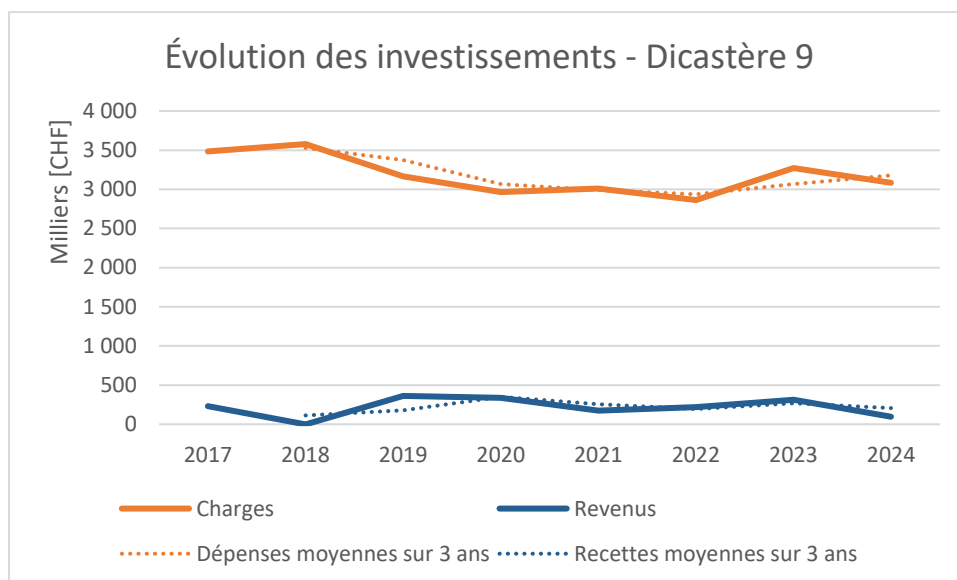


Figure 46: Évolution des investissements du dicastère 9

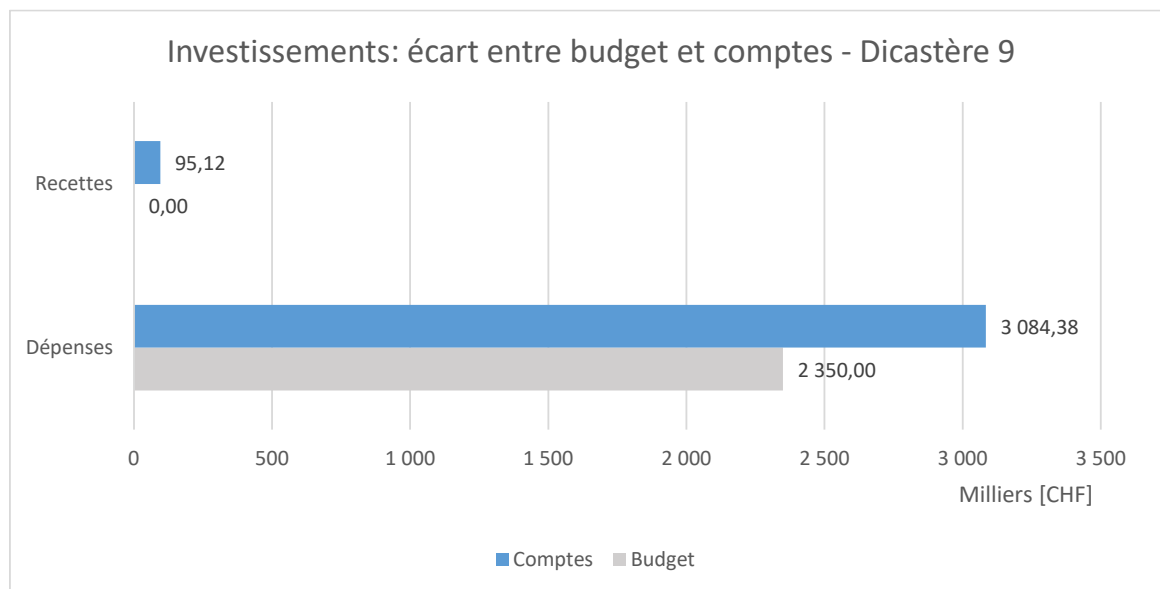


Figure 47: Écart entre budget et comptes d'investissements du dicastère 9



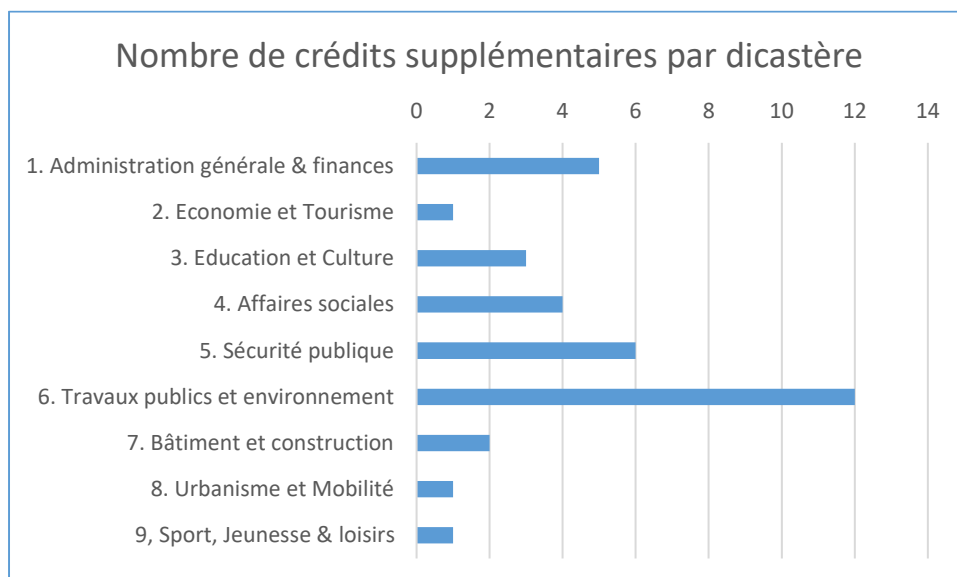


Figure 48: Nombre de crédits supplémentaires par dicastère

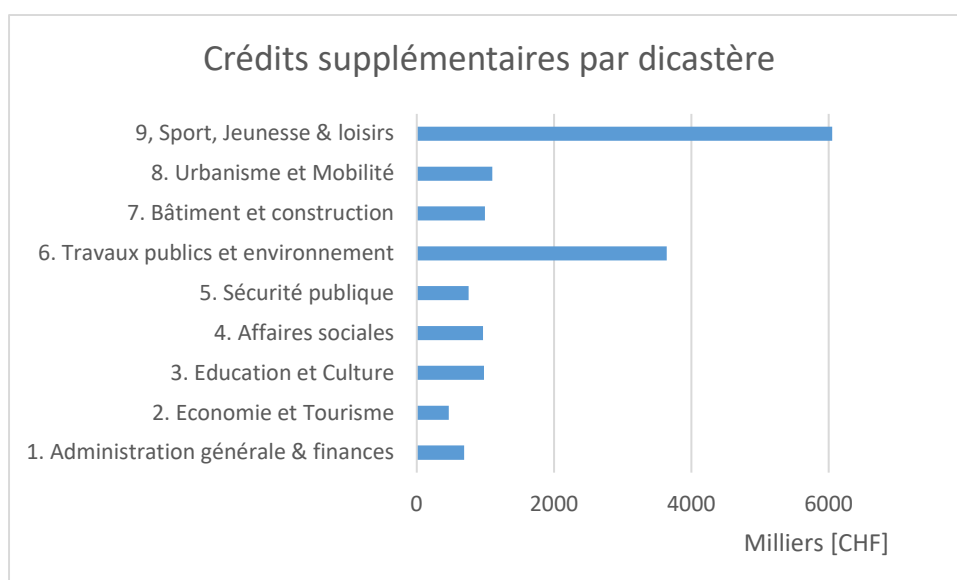


Figure 49: Montant des crédits supplémentaires par dicastère

## Conclusions

### Énergie

Comme indiqué dans le formulaire des comptes de la ville, l'activité achats-ventes d'énergie des sociétés de partenaires laisse apparaître un bénéfice record de CHF 19,14 millions, soit CHF 6,30 millions supplémentaires par rapport au budget. Ce résultat provient d'une production nettement supérieure, notamment en raison d'une forte hydrologie sur la période, mais également par effet monétaire sur les contrats de vente à terme effectués jusqu'à 3 ans à l'avance.

La ville de Sion bénéficie ici d'un juste retour sur des investissements réalisés dans des sociétés de production d'énergie. Ce résultat améliore fortement les comptes de la ville, générant ainsi une partie de l'importante attribution à la réserve de politique budgétaire réalisée à la clôture des comptes.

Nous pensons néanmoins qu'une partie d'un résultat extraordinaire devrait être imputée à un fonds dédié à de futures acquisitions, et non pas uniquement à une réserve budgétaire. Nombre de retours de concessions vont arriver à échéance en Valais Central et une manne financière à disposition de la Ville pourrait être intéressante à cet effet.

Dans les comptes à financement spéciaux, mention également aux mesures en lien avec la transition énergétique, rendues possibles par l'attribution annuelle sur le dividende d'OIKEN. Dans le contexte toujours plus dominant de consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, il paraît encore plus important de maintenir les investissements de la ville et l'encouragement de ses citoyens dans des programmes d'efficience.

## Recettes fiscales

La fiscalité est un des principaux éléments à retenir des comptes 2024. Au total, les recettes fiscales sont supérieures de CHF 11,05 millions par rapport au budget. Plusieurs raisons expliquent ces revenus extraordinaires : effet de rattrapage à la suite du changement de logiciel, changement du mode de comptabilisation et augmentation des impôts prélevés à la source.

Il est intéressant de constater qu'une partie croissante des impôts provient des travailleurs de notre commune qui possèdent un permis B.

La COGEST apprécie le fait que cette augmentation touche tous les impôts, aussi bien ceux sur les personnes physiques que ceux sur les personnes morales, et cela depuis plusieurs années.

C'est en grande partie ce bénéfice record qui permet aux comptes 2024 de la Commune de Sion d'être aussi bons.

## Population, sécurité et aéroport

En 2024, le Dicastère de la sécurité publique s'est distingué par sa réactivité et son engagement face à une intensification des sollicitations, nécessitant des moyens accrus, des investissements ciblés et une coordination renforcée. Malgré les contraintes, la qualité des prestations a été maintenue grâce à une gestion rigoureuse et au soutien des partenaires institutionnels.

En outre les propos précités, la visite de l'aéroport de Sion et la présentation du service a mis en lumière les défis de développement de l'infrastructure, ainsi que la professionnalisation croissante du dit service.

Les seuls éléments ayant attiré l'attention de la COGEST se résument à travers la fonction EMC de chef de cellule danger naturel (DANA), le suivi des intempéries et la participation du canton 134 selon le CS 2024/14.

Au moment de la conclusion du rapport, les détails des comptes de la PRVC n'étaient pas disponibles pour la COGEST.

## Investissements

L'année 2024 constitue un tournant significatif pour notre commune, avec un niveau d'investissement record. Les dépenses d'investissements brutes se sont élevées à CHF 47,45 millions, soit une hausse de 18,37 % par rapport au budget initial.

Ce volume d'investissement – largement supérieur à la moyenne annuelle de CHF 28,5 millions observée au cours de la dernière décennie – illustre la volonté affirmée de moderniser les infrastructures communales et de répondre aux besoins croissants de la population dans une perspective de durabilité et d'attractivité.

Les investissements se sont concentrés sur trois dicastères principaux :

- **Travaux publics & Environnement**, avec CHF 14,8 millions (dont notamment l'aménagement des routes cantonales, la construction du réservoir d'eau potable aux Agettes et la passerelle de l'Hôpital) ;
- **Éducation & Culture**, pour un total de CHF 11,9 millions (principalement liés à l'avancement du Pôle musique) ;
- **Urbanisme & Mobilité**, pour CHF 8,72 millions (notamment le centre horticole et le parc urbain des anciens abattoirs).

L'écart entre les montants budgétés et les montants réalisés s'explique principalement par l'accélération des décaissements sur des projets relevant de crédits d'engagement déjà approuvés, tels que le Pôle musique (+ CHF 3,1 millions), le centre horticole (+ CHF 2,2 millions) et la Piscine de la Blancherie (+ CHF 1,3 million). S'y ajoutent des investissements urgents non anticipés, notamment pour la sécurisation des cours d'eau suite aux intempéries (+ CHF 1 million).

À noter également le report de la vente des bâtiments administratifs de la Rue de Lausanne 23 et de l'Espace des Remparts 6, entraînant un décalage de CHF 5 millions de recettes d'investissement initialement prévues au budget 2024.

## Crédits d'engagement

À fin 2024, le total des crédits d'engagement en cours s'élève à CHF 104,54 millions (Tableau 14: Récapitulatif des crédits d'engagements). Leur taux de réalisation reflète l'état d'avancement différencié des projets : certains sont en phase de finalisation – à l'image du Pôle musique (99 %) ou du Centre scolaire de Champsec (90 %) – tandis que d'autres n'en sont encore qu'aux premières étapes, comme la Place de la Planta (5 %) ou la rénovation de l'ancien Hôpital (17 %).

Plusieurs de ces projets bénéficient de cofinancements externes significatifs, contribuant à alléger la charge nette pour la commune. C'est notamment le cas du Pôle musique (subvention cantonale attendue à hauteur de 33 %) et de la Passerelle de l'Hôpital, soutenu par le Canton, AggloSion, Agglo Valais central et Sogaval.

## Terrains de foot de la Garenne et infrastructures sportives

La Ville de Sion poursuit son engagement en faveur du développement du football, tant au niveau local que cantonal, à travers deux projets structurants. Une lettre d'intention a été signée entre la Ville, le Canton, l'Association valaisanne de football et le FC Sion pour la création d'une académie cantonale sur le site de la Garenne. Ce projet prévoit la mise à disposition de huit terrains pour neuf

équipes, un centre de formation, ainsi que l'accueil de deux clubs résidents (Châteauneuf et Aproz). Il s'agit d'un partenariat ambitieux, estimé à CHF 30 millions, dans lequel la Ville s'engage principalement par la mise à disposition des terrains en droit de superficie. Ce projet permet de compenser en partie la perte de terrains dans le Valais Central de ces dernières années et s'appuie sur les conclusions de l'étude Microgis. Le crédit supplémentaire (CS 15/2024) pour l'achat du terrain a été validé par la COGEST en 2024, même si le calendrier n'a pas permis une signature cette même année.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant l'avenir du stade de Tourbillon. Deux options sont à l'étude : une rénovation ambitieuse de l'infrastructure existante, visant à garantir sa pérennité sur 60 à 70 ans avec 15'000 places assises et davantage de loges pour améliorer les recettes, ou la construction d'un nouveau complexe multifonctionnel.

La seconde option, d'un montant estimé à environ CHF 150 millions, intégrerait un stade, un hôtel et des services liés à la santé et au sport.

Dans tous les cas, la participation de la Ville reste à définir. Celle-ci souhaite rester un partenaire privilégié du Football d'Élite en Valais.

## Généralité des comptes et indicateurs

Les comptes 2024 affichent un excédent de revenus de CHF 231'166.-. En tenant compte de l'attribution à la politique de réserve budgétaire de CHF 9 millions, l'excédent de revenu réel s'élève à CHF 9,23 millions, en hausse de CHF 10,5 millions par rapport au budget qui prévoyait un excédent de charges de CHF 1,26 million.

Ces résultats sont principalement dus à des revenus énergétiques exceptionnels et aux revenus fiscaux. Des correctifs ont été apportés notamment à la perception de l'impôt à la source.

Ces excellents résultats ne permettent toutefois pas de recourir à l'emprunt pour un montant de CHF 5.18 millions. Les investissements nets dépassent la barre des CHF 40 millions largement supérieurs aux moyennes des dernières années. La marge d'autofinancement ne permet en effet de financer que 87% des investissements.

La dette nette s'élève à CHF 66,7 millions, ce qui représente CHF 1'822.- par habitant, ce qui est considéré comme un endettement moyen par les indicateurs financiers de l'État du Valais. L'endettement sera considéré comme important une fois la barre des CHF 2'500.- par habitants atteinte. Cette dette nette peut être pondérée par l'évaluation des participations.

Au niveau des particularités, nous relevons que la répercussion des intempéries est estimée à CHF 1 million et que la révision de la loi sur la TVA relative aux traitements des subventions a permis la récupération d'un montant de CHF 0,8 million.

La COGEST ne peut que se réjouir du très bon résultat de l'exercice 2024 et du haut niveau d'investissement mais regrette toutefois une nouvelle augmentation de la dette.

## Remarques générales

La commission déplore que plusieurs des réponses de la Municipalité soient restées incomplètes ou non satisfaisantes. Nous souhaitons que notre législature parte sur de bonnes bases et nous nous réjouissons d'avance de la collaboration avec les différents services de la Commune.

La COGEST relève également que certains amendements au budget n'ont pas été respectés, sans remettre en question les raisons qui ont empêché la mise en place de ceux-ci, elle demande qu'un suivi des amendements soit fait de façon plus proactive auprès du Conseil Général par exemple lors des informations de la municipalité des pléniums. À l'avenir, la COGEST demande qu'un suivi des différents amendements soit directement inclus dans les comptes à venir.

## Remerciements

La Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les Chefs de service, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2024.

Elle remercie particulièrement le Chef du service des Finances, M. Patrick Dondainaz, pour sa collaboration et sa mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport ainsi que pour la fiabilité des chiffres présentés.

Elle remercie également le Conseiller municipal M. Cyrille Fauchère, le Chef de service de la population, sécurité et aéroport M. David Remondeulaz, ainsi que le directeur de l'aéroport de Sion, M. Christophe Chollet, pour leur présentation très complète du dicastère N°5, ainsi que pour l'accueil qui nous a été réservé.

Elle remercie la déléguée du Conseil Général à la PRVC, Mme Noémie Kùchler-Mayor, pour sa présentation des activités de la PRVC auprès de la COGEST.

## Vote final

Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, la Commission de gestion, à l'unanimité des 13 membres présents, vous recommande d'accepter les comptes 2024 de la Ville de Sion

Sion, le 03 juin 2025

**Commission de gestion du Conseil général de Sion**

**Le Président**



Christophe Pitteloud

**Le Rapporteur**



Lucien Zuber

## Présences

### Membres permanents

<b>Nom, Prénom, Parti</b>	<b>01.05 Journée</b>	<b>05.05</b>	<b>06.05</b>	<b>26.05</b>	<b>28.05</b>	<b>02.06</b>	<b>03.06</b>
<b>Pitteloud Christophe,</b> Le Centre Président	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Zuber Lucien,</b> PS Rapporteur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Reist Martin,</b> UDC Vice-président	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Mudry Courtine Ariane,</b> Les Verts Rapporteuse suppléante	Présente	Présente	Présente	Présente	Excusée	Présente	Présente
<b>Berra-Puglisi Marie,</b> Le Centre	Présente	Présente	Présente	Excusée	Présente	Présente	Excusée
<b>Beytrison Sacha,</b> PLR	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Crettaz Océane,</b> UDC	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente
<b>D'Andrès Aurélien,</b> Le Centre	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>De Lavallaz Valérie,</b> Le Centre	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Excusée
<b>Donon Yves,</b> PS	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Eggel Artémis,</b> PLR	Présente	Présente	Présente	Excusée	Excusée	Présente	Présente
<b>Emery Nicolas,</b> PLR	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Micheloud Florian,</b> Le Centre	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Rey Édouard,</b> Le Centre	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
<b>Thiéssoz Reynard Annie,</b> Les Verts	Présente	Présente	Présente	Excusée	Présente	Présente	Présente

## Remplaçants / Remplaçantes

<b>Nom, Prénom, Parti</b>	<b>26.05.2025</b>	<b>28.05.2025</b>
<b>Dubuis Alexandre,</b> Les Verts	Présent	
<b>Pitteloud Rey Nathalie,</b> Les Verts		Présente